



Observatoire de la Vie Étudiante - Université François-Rabelais

# Le devenir des diplômés du DUMI du CFMI de Tours

Octobre 2016

*Ce rapport est issu de travaux menés par l'Observatoire de la Vie Étudiante de l'université François-Rabelais (OVE de Tours) à la demande et en étroite collaboration avec l'équipe de direction du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI de Tours). Il est possible de réutiliser les données et les résultats de cette étude, à fin de contextualisation, à la stricte condition d'en citer les auteurs et les sources : « Le devenir des diplômés du DUMI du CFMI de Tours, Rapport de synthèse de l'OVE de Tours, Université François-Rabelais, Octobre 2016 »*

Bénédicte Froment / Mélissa Gatesoupe / Natacha False



## SOMMAIRE

▶ Introduction .....	4
Note méthodologique .....	4
▶ Présentation de la population .....	6
▶ Les pratiques instrumentales et la formation musicale pré-Dumi .....	9
▶ Le parcours scolaire et professionnel pré-Dumi .....	11
▶ Le parcours de formation post-Dumi.....	13
▶ Les souhaits de formation et l'accès à la formation continue .....	15
▶ La situation professionnelle globale .....	16
▶ Zoom sur les interventions en milieu scolaire .....	18
Les conditions d'exercice en milieu scolaire .....	18
Les temps périscolaires (en milieu scolaire) .....	22
Les conditions d'embauche en milieu scolaire .....	24
▶ Zoom sur les interventions dans l'enseignement musical spécialisé (EMS) .....	26
▶ Zoom sur les interventions dans d'autres structures (hors école et ems).....	28
▶ Zoom sur les autres activités professionnelles des MI .....	30
▶ Analyse globale de l'activité professionnelle des musiciens intervenants .....	32
▶ Les personnes qui exercent une autre activité professionnelle .....	38
▶ Les personnes qui ne sont pas en emploi .....	40
▶ Le regard qualitatif sur la formation.....	42
▶ Conclusion .....	43





## INTRODUCTION

À l'occasion des 30 ans d'existence du DUMI, le CFMI de Tours a souhaité mettre en place un dispositif d'enquête de grande ampleur concernant le devenir des titulaires d'un DUMI au CFMI de Tours. Cette enquête s'inscrit dans un contexte de réflexions internes et nationales sur l'emploi et sur les évolutions du métier de musicien intervenant, notamment dans le cadre d'un renouvellement du lien entre les CFMI et les ministères de tutelle (le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de la culture).

Fruit d'une collaboration entre le CFMI de Tours et l'Observatoire de la Vie Étudiante de l'université François-Rabelais, une enquête a été élaborée dès juin 2015 afin de répondre aux objectifs fixés :

- Avoir un retour d'expériences « formalisé » des titulaires d'un DUMI, depuis l'ouverture du CFMI de Tours en 1986,
- Mieux connaître le devenir des dumistes<sup>1</sup> notamment leur situation professionnelle actuelle,
- Évaluer à froid l'aspect qualitatif de la formation avec une mise en lien des contenus pédagogiques de la formation et des emplois exercés au moment de l'enquête,
- Estimer les besoins en formations complémentaires des diplômés.

Le projet d'enquête visait également des objectifs plus secondaires : une mise à jour des coordonnées, l'entretien du lien entre les anciens et l'équipe du CFMI ainsi que la recherche de personnes ressources afin d'intervenir dans le cadre de la formation des promotions actuelles.

Le questionnaire s'articule autour de plusieurs grands axes : le parcours avant l'entrée au CFMI, les formations suivies après l'obtention du DUMI, la situation professionnelle actuelle, les activités professionnelles des dumistes et les conditions d'emplois dans les différents domaines d'intervention et le regard qualitatif porté sur la formation. La présentation des résultats reprend ces grands axes. Ces données ont une vocation à la fois descriptive (présentation des tris-à-plats des différentes variables de l'enquête) et de recherche de liens statistiques entre différentes variables (recherche d'attraction et de répulsion entre différents éléments).

### **Note méthodologique**

L'enquête s'intéresse à tous les diplômés d'un DUMI depuis la création du CFMI de Tours (1986). Le questionnaire a été construit par l'OVE et l'équipe du CFMI de Tours. Des dumistes ont également testé le questionnaire, permettant le réajustement de certaines questions. Compte tenu de la configuration spécifique du champ professionnel étudié (employeurs souvent multiples, diverses structures d'interventions...), le questionnaire prend

---

<sup>1</sup> Dumistes = diplômés d'un DUMI

<sup>2</sup> Dominique Lafourcade, *Les situations d'emploi des musiciens intervenants diplômés des CFMI*,

en considération des situations professionnelles complexes et diversifiées. Ainsi, dans un souci de précision dans l'observation des situations professionnelles des diplômés, l'enquête comporte de nombreuses questions et se veut la plus complète possible.

La liste de diplômés a été obtenue par un croisement entre le fichier de suivi du CFMI et la base administrative Apogée. Au total, 425 diplômés ont été identifiés (en excluant quelques anciens dans l'impossibilité de participer).

L'enquête a été administrée via un questionnaire en ligne. Certaines adresses mail personnelles conservées par le CFMI n'étaient plus actuelles. Un travail de contact téléphonique et de recherche de coordonnées personnelles sur internet a donc été nécessaire. Malgré ces recherches, 66 personnes sont restées injoignables et nous n'avons pas pu leur faire parvenir le questionnaire.

Le taux de participation brut est de 62 % et le taux de participation net (en excluant les personnes injoignables) est de 73,5 % (265 répondants).

Les effectifs restent relativement faibles, notamment lorsque l'on observe seulement une partie de la population des répondants (questions filtrées). Par conséquent, certains liens statistiques ne peuvent pas être perçus. Il faut donc rester prudent dans les interprétations et la généralisation des résultats à l'ensemble de la population des musiciens intervenants (possibilité de variation des résultats en fonction de spécificités des bassins locaux). Néanmoins, une veille documentaire sur d'autres recherches déjà existantes sur le sujet nous ont permis de conforter les résultats de cette étude et les tendances observées. Certaines données seront présentées en effectif, et non en pourcentage, lorsque l'effectif total est inférieur ou égal à 30 individus.

Soulignons également la singularité du public enquêté qui présente un fort attachement à la formation et au CFMI. La réalisation de l'enquête a suscité des échanges avec les diplômés (par téléphone ou par mail) et réactivé certains liens. Les diplômés ont été réceptifs au projet et au fait que l'on s'intéresse à leur métier et à leurs conditions de travail : en atteste, notamment, le taux de participation élevé (compte tenu notamment de l'ancienneté de certaines promotions).

## ▶ PRESENTATION DE LA POPULATION

- Les dumistes sont majoritairement des femmes (63 %). Concernant l'âge en deuxième année de DUMI, les étudiants de 21-23 ans sont majoritaires. Si la moyenne d'âge des inscrits au DUMI en formation initiale est de 23 ans, elle atteint 31 ans pour les personnes inscrites sous le statut de la formation continue.
- La population des répondants à l'enquête est proche de la population interrogée (bonne représentativité des données). Les variables de l'année d'inscription et de l'âge font exception et ne sont pas tout à fait représentatives (ce qui s'explique notamment par une plus grande difficulté à joindre les anciennes promotions).
- Les dumistes du CFMI de Tours sont majoritairement originaires de la région Centre (35 % ont passé leur baccalauréat dans cette région) plus particulièrement de l'Indre-et-Loire (14 % des répondants), et des Pays de la Loire (29 %) notamment du Maine-et-Loire (11 %). Globalement, le grand ouest est largement représenté.
- Préalable à l'entrée au CFMI de Tours, une première mobilité vers la région Centre est observable après l'obtention du baccalauréat qui marque, pour une majorité, le passage du secondaire vers les études supérieures, pour d'autres, une période d'emploi ou « d'inactivité ». 51 % des dumistes habitaient en région Centre juste avant l'entrée au CFMI. À ce propos, et au plan national, il est intéressant de noter que le taux de recrutement interne à la région d'implantation des CFMI est particulièrement élevé comme le montre un rapport national sur les situations d'emplois des diplômés des CFMI réalisée par D. Lafourcade<sup>2</sup>. Mais, par rapport à l'ensemble des CFMI du territoire national, les CFMI de Poitiers et de Tours, proches géographiquement, ont les taux de recrutement interne régional les moins importants. Quatre facteurs pouvant influencer sur le recrutement interne sont identifiés par l'auteure pour justifier cette variation entre les taux : la densité humaine de la région, le réseau local de structures d'enseignement de la musique, la présence plus ou moins importante d'autres établissements supérieurs d'enseignement de la musique et l'attractivité de l'établissement et de sa région.
- Concernant l'après DUMI, 47 % des répondants habitent actuellement en région Centre dont 26 % en Indre-et-Loire, 24 % en Pays de la Loire et 6.5 % en Île-de-France. En appréhendant la mobilité des dumistes tout au long de leur parcours : 28 % sont originaires<sup>3</sup> de la région Centre et y habitent toujours, 8 % sont originaires du Centre et habitent actuellement une autre région, 28 % sont originaires d'ailleurs (autre que le Centre) et sont retournés vivre dans leur région d'origine, 18.5 % sont originaires d'ailleurs et sont restés en région Centre et 18 % ont connu une mobilité complète (originaires d'une autre région que le Centre et actuellement ni en région Centre ni dans leur région d'origine). Les personnes natives de la région Centre ont donc tendance à y rester : 78 % restent et 22 % partent, ce qui est particulièrement vérifié auprès des personnes originaires d'Indre-et-Loire (88 % restent). Parmi les dumistes ayant

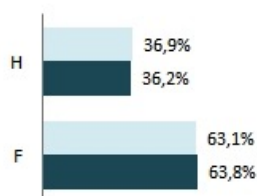
---

<sup>2</sup> Dominique Lafourcade, *Les situations d'emploi des musiciens intervenants diplômés des CFMI*, Premier'Acte, Ministère de la Culture et de la Communication (CMCTS), Juin 2006

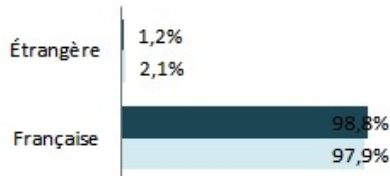
<sup>3</sup> Origine observée à partir du département de naissance et d'obtention du bac

grandi ailleurs (hors région Centre), 29 % sont restés vivre en région Centre.

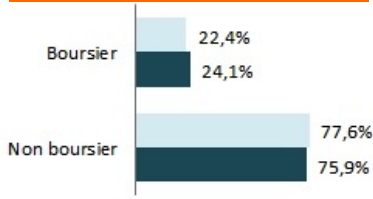
### Sexe



### Nationalité



### Boursier



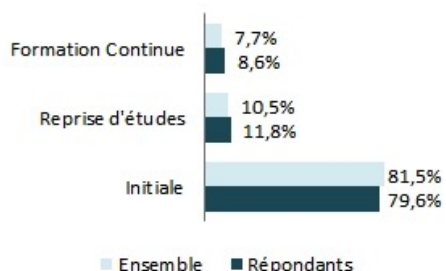
■ Ensemble ■ Répondants

■ Répondants ■ Ensemble

■ Ensemble ■ Répondants

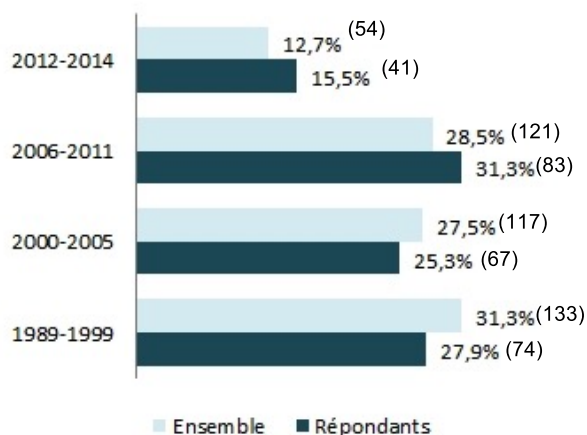
-Ensemble = Totalité de la population interrogée / Répondants = répondants à l'enquête

### Régime d'inscription - Variable Apogée



■ Ensemble ■ Répondants

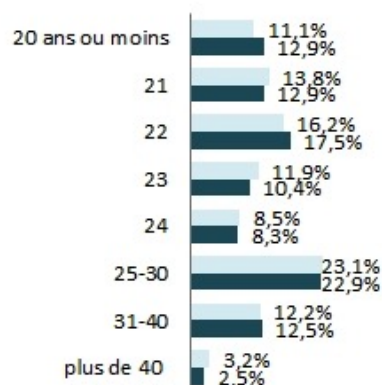
### Année de l'inscription (Promotion)



■ Ensemble ■ Répondants

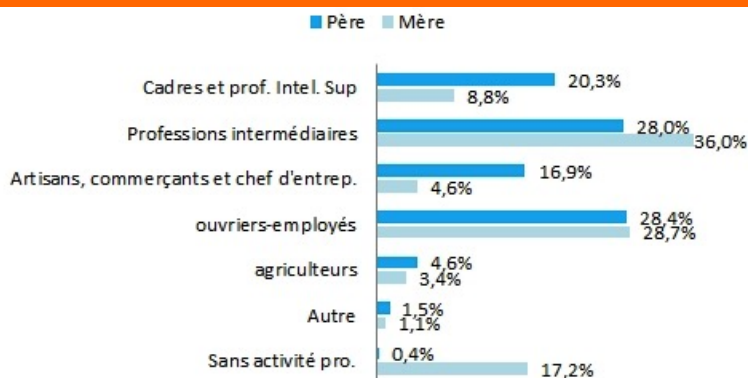
les effectifs sont indiqués entre parenthèses

### Age à l'inscription en DUMI 2



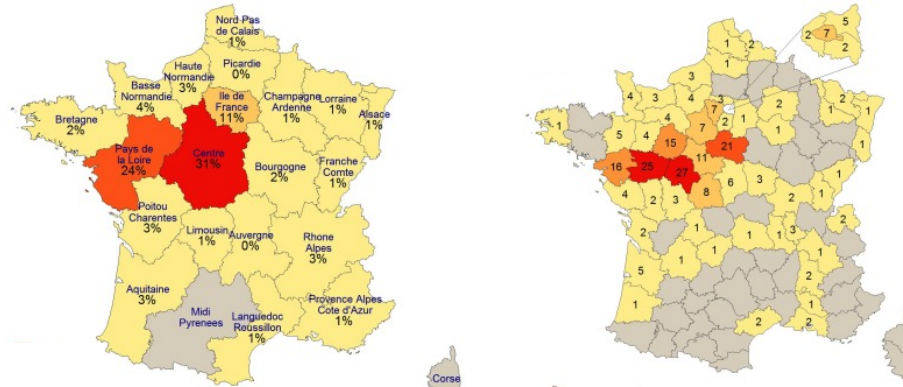
■ Ensemble ■ Répondants

### PCS mère / PCS père des Dumistes



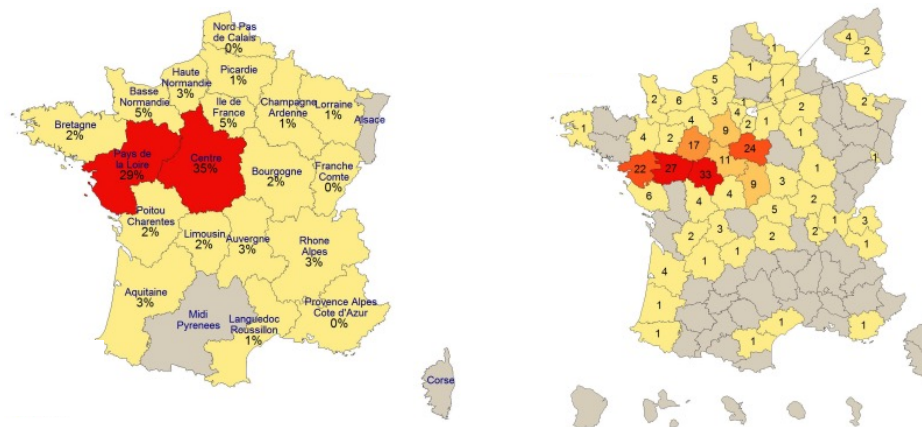
-lecture : 20 % des dumistes ont un père appartenant à une catégorie socioprofessionnelle "cadre et profession intellectuelle supérieure". 8.8 % des dumistes ont une mère appartenant à une catégorie "cadre ou profession intellectuelle supérieure"

## Région et département de naissance

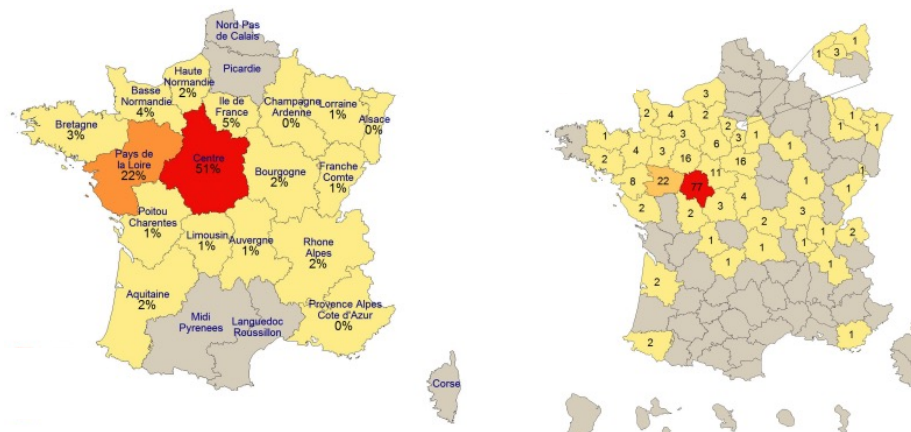


Les régions avec des pourcentages à 0 % mais colorées ont tout de même 1 individu originaire de cette région. Seules les régions non-colorées n'ont aucun dumiste originaire de cette région. Les cartes des départements sont présentées en effectifs.

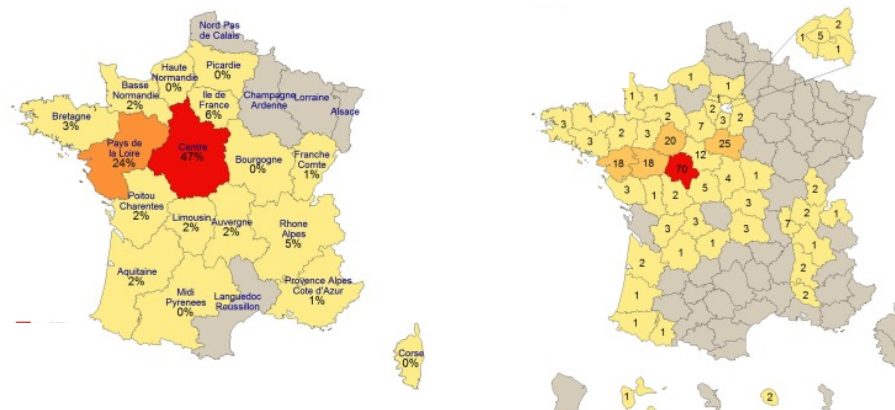
## Région et département du bac



## Région et département du lieu d'habitation avant l'entrée au CFMI de Tours



## Lieu d'habitation actuel par région et par département

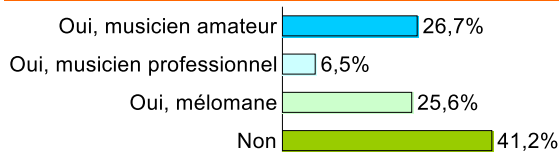




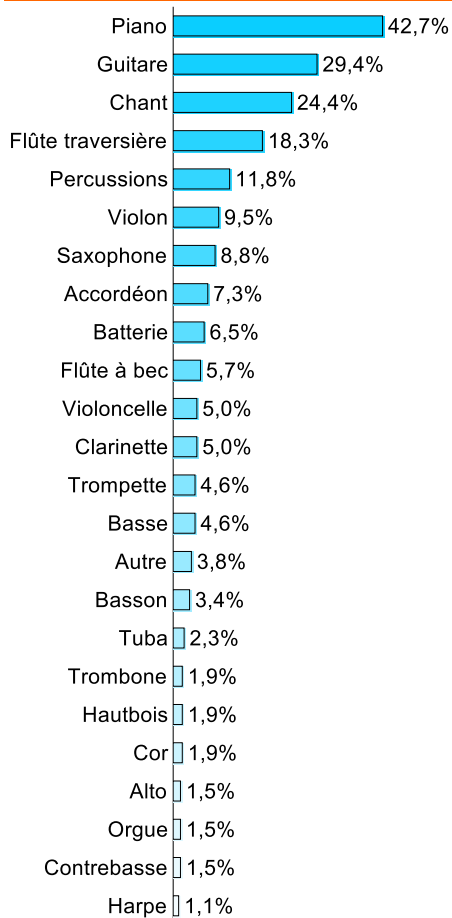
## ▶ LES PRATIQUES INSTRUMENTALES ET LA FORMATION MUSICALE PRE-DUMI

- Un tiers des répondants déclarent avoir un parent musicien amateur ou professionnel (dont 6,5 % un musicien professionnel) et 25 % un parent mélomane.
- Au fil des générations et des promotions de dumistes, nous n’observons aucune évolution du type d’enseignement musical suivi ni du type d’instrument joué avant l’entrée au CFMI.
- **Le passage par un conservatoire (CNSM, CRR, CRD ou CRI) au cours de l’apprentissage instrumental reste une norme pour les dumistes : 74 % ont fréquenté un conservatoire avant leur entrée au CFMI de Tours** (entre autres structures pour certains). Plus spécifiquement, 45 % ont fréquenté un CRR au cours de leur parcours musical pré-DUMI. Parmi les personnes ayant fréquenté un conservatoire avant l’entrée en DUMI, **72 % avaient atteint une fin de cycle 3**.
- Moins de 10 % des dumistes n’ont jamais fréquenté un conservatoire et/ou une école de musique municipale ou intercommunale non classée.
- L’instrument joué est en relation avec le type de formation suivi : l’apprentissage de la guitare et de la basse se réalise plus souvent que d’autres instruments hors des structures d’enseignements formelles (en autodidacte, en école associative ou en cours particuliers). À l’inverse, le violon, le violoncelle et la flûte traversière sont des instruments pour lesquels les musiciens ont plutôt suivi des formations en conservatoire ou en école de musique.
- **Le lien entre la formation musicale et le sexe est assez marqué**. Ainsi, la pratique de batterie, de la basse, de la guitare et des percussions sont principalement l’apanage des hommes (94 % des répondants qui pratiquent la batterie sont des hommes). À l’inverse, les femmes sont majoritaires dans la pratique de la flûte à bec, de la flûte traversière et dans celle du piano. De plus, et en lien avec les instruments pratiqués, les femmes fréquentent plus le conservatoire que les hommes (83 % des femmes ont fréquenté le conservatoire avant l’entrée au CFMI contre 58 % des hommes) et elles pratiquent davantage un seul instrument (48 % contre 32 % des hommes). En observant les parcours de formation musicale (voir annexe p 47), les hommes sont nettement surreprésentés au sein du parcours « enseignement musical pré-CFMI exclusivement en autodidacte et/ou en cours particuliers » alors que les femmes sont surreprésentées au sein du parcours « enseignement musical pré-CFMI exclusivement en conservatoire ».
- **43 % des répondants ne pratiquaient qu’un seul instrument avant leur admission en DUMI et 28 % en pratiquaient plus de trois. Les générations les plus jeunes ont tendance à être plus poly-instrumentistes** (en prenant en considération la pratique du chant) par rapport aux générations les plus anciennes.
- Les dumistes semblent globalement satisfaits de leur formation musicale initiale (82 % affirment que leur formation musicale avant l’entrée au CFMI leur a semblé tout à fait ou plutôt adaptée à leurs besoins et à leurs attentes). Le degré de satisfaction face à cette formation musicale n’apparaît pas en lien avec le type d’enseignement suivi.

### L'un de vos parents est-il/était-il musicien ou mélomane ?

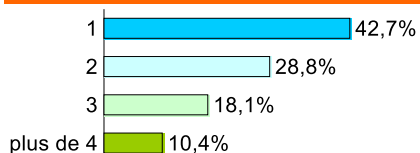


### Quel(s) type(s) d'instrument(s) jouiez-vous avant l'entrée au CFMI ?



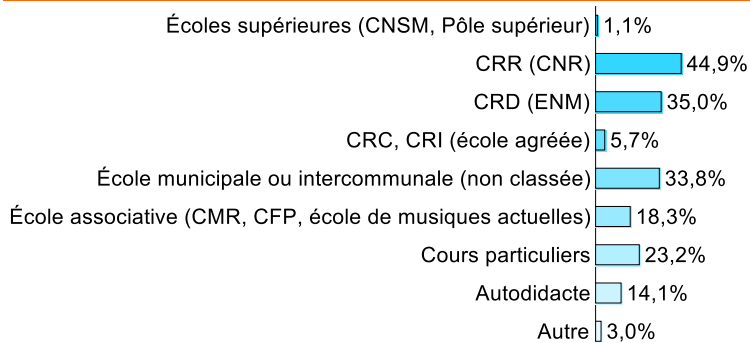
lecture : 43 % des répondants jouaient du piano avant l'entrée au CFMI (entre autres instruments pour certains)

### Nombre d'instruments joués avant l'entrée au CFMI



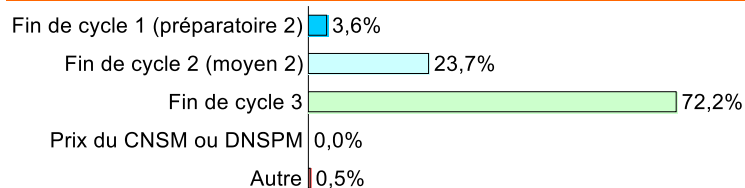
(en prenant en considération le chant)

### Enseignement musical suivi avant le CFMI (choix multiples)



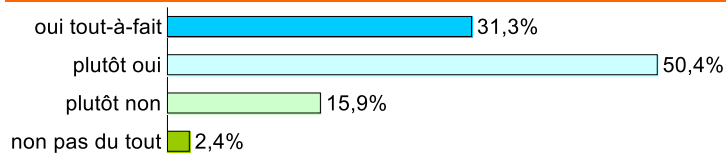
lecture : 45 % des répondants ont fréquenté un CRR dans leur parcours de formation musicale prè-CFMI (entre autres structures pour certains d'entre eux).

### Niveau musical avant l'entrée au CFMI ?



lecture : 72 % des répondants ayant fréquenté un conservatoire durant leur parcours de formation musicale (un CRR, CRD ou CRC/CRI) ont validé une fin de cycle de 3 avant l'entrée au CFMI.

### Cette formation musicale, avant l'entrée au CFMI, vous avait-elle semblé adaptée à vos besoins et à vos attentes ?



## ▶ LE PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL PRE-DUMI

- Le type de baccalauréat le plus répandu au sein de notre population est le baccalauréat littéraire (46 %). 30 % des dumistes ont obtenu une mention au baccalauréat (dont 6 % une mention Bien).
- Pour 41 % des répondants, le baccalauréat est le diplôme le plus élevé obtenu avant l'entrée au CFMI **mais le niveau bac+3 augmente au fil des générations et des promotions.**
- Soulignons le poids important des détenteurs du BAFA (obtenu avant l'entrée au CFMI) parmi la population (43 %). Cela peut manifester un attrait, préexistant à l'entrée au CFMI, pour le travail avec les enfants ou les jeunes.
- **43 % des répondants s'étaient déjà inscrits à l'université François-Rabelais avant leur entrée au CFMI.** Cette proportion est encore plus importante parmi les personnes originaires d'Indre-et-Loire (75 % des personnes ayant passé leur baccalauréat dans le 37 s'étaient déjà inscrits à l'université de Tours avant le DUMI).

**Pour 90 % des personnes qui s'étaient déjà inscrites à l'université, cette première inscription a eu lieu en musicologie.** Cette donnée est confirmée par l'article de F. Lebon qui retrouve sensiblement les mêmes proportions<sup>4</sup>.

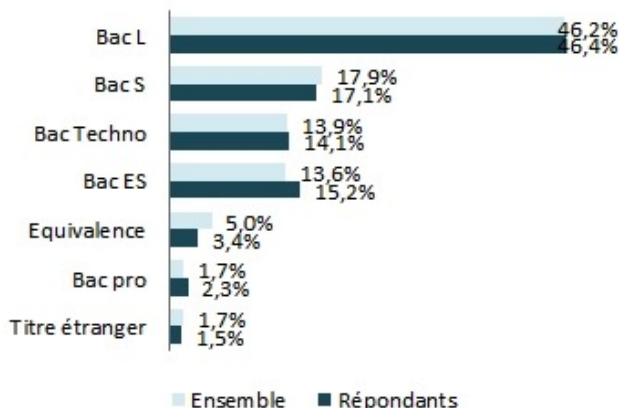
- 24 % des répondants ont déclaré avoir passé le DUMI à travers une reprise d'études (arrêt préalable des études pendant au moins 2 ans). Parmi eux, un peu moins de 8 dumistes sur 10 déclarent avoir été en situation d'emploi juste avant l'entrée au CFMI (proportion qui atteint 83 % pour les reprises d'études sous le régime de la formation continue). Parmi les personnes en emploi avant leur inscription, 55 % travaillaient dans l'enseignement artistique, 8 % dans l'enseignement général et 6 % dans une autre activité du domaine artistique ou culturel.
- Les sources d'informations principales de connaissance du CFMI ou du métier de musicien intervenant sont l'université (22 %), un musicien intervenant (21 %), un proche (20 %) et un autre professionnel du domaine artistique/culturel (14 %). Les dumistes ayant passé leur diplôme sous le régime de la formation continue ont plus souvent entendu parler de la formation lors de leur 1<sup>ère</sup> inscription à l'université (35 % d'entre eux contre 22 % en moyenne) ou par un musicien intervenant pour 30 % d'entre eux (contre 21 % en moyenne).

---

<sup>4</sup> Francis Lebon, « La musique autrement ? Les "musiciens intervenants" entre travail social et création artistique », *Education et sociétés* 2013/1 (n° 31), p. 171-186.

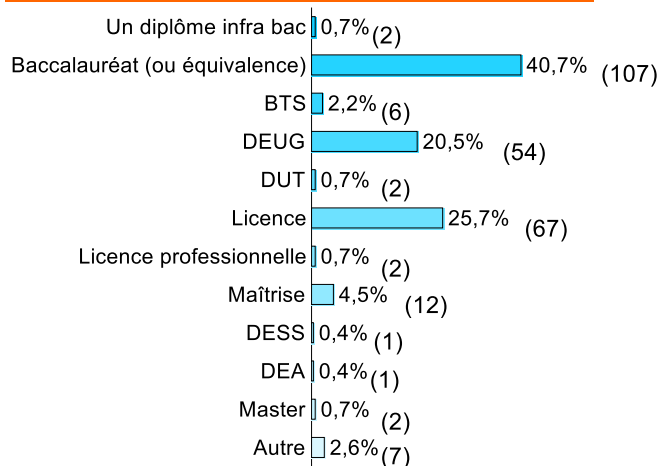


### Type de bac



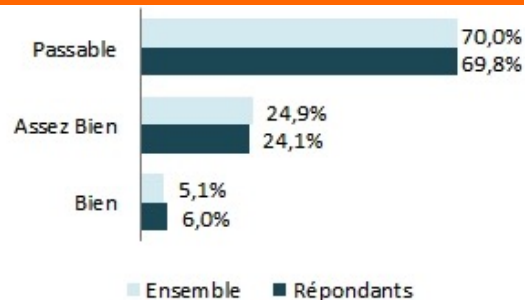
Ensemble = totalité des diplômés interrogés  
Répondants = répondants à l'enquête

### Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu avant l'entrée au CFMI ?

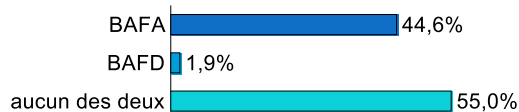


Les effectifs sont indiqués entre parenthèses

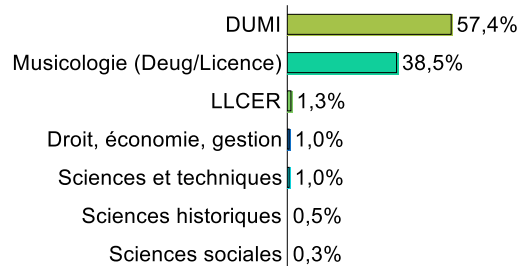
### Mention au bac



### Avant l'entrée au CFMI, étiez-vous détenteur des brevets d'aptitude suivants ?

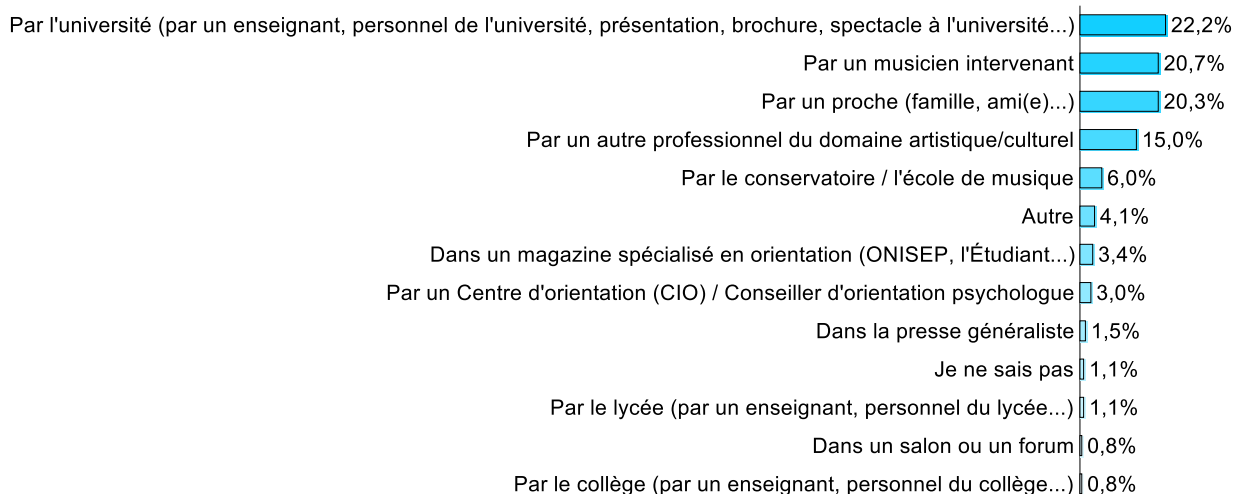


### Filière de la première inscription à l'université de Tours



Lecture : 57 % des répondants se sont inscrits pour la première fois à l'université François-Rabelais en DUMI  
Attention, information issue d'Apogée, les deux premières promotions sont absentes de la base administrative et par conséquent de cette variable

### Comment avez-vous entendu parler pour la première fois du CFMI ou du métier de musicien intervenant ?

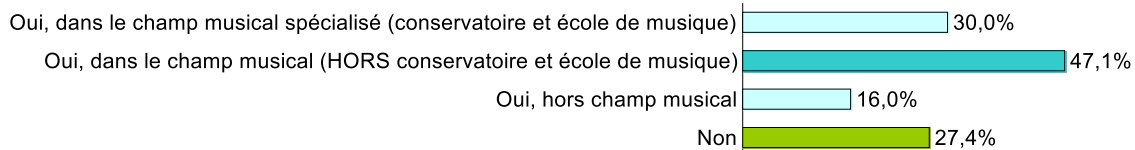


voir le détail de "Autre" en annexe

## ▶ LE PARCOURS DE FORMATION POST-DUMI

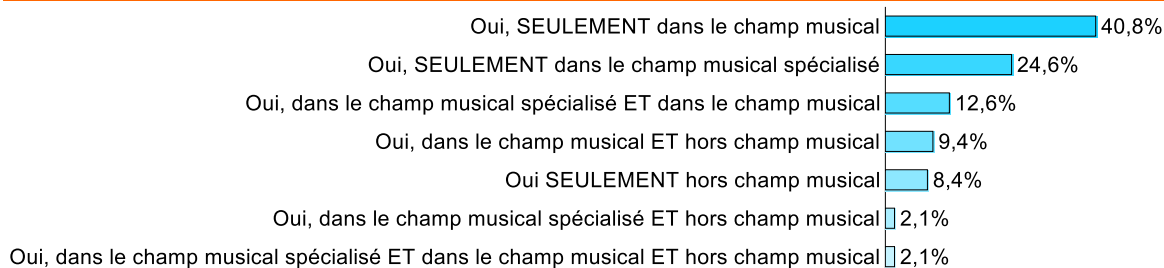
- **La démarche de formation tout au long de la vie semble ancrée dans les pratiques des dumistes. Ainsi, 73 % des répondants ont continué à se former après l'obtention de leur diplôme au CFMI** (dans une formation diplômante ou non). Plusieurs hypothèses peuvent être formulées concernant cette forte proportion. On peut envisager l'effet de la culture disciplinaire acquise pendant la formation, formation qui s'attache intrinsèquement à la dimension d'ouverture à la variété des compétences (diversité des intervenants en formation, des professionnels extérieurs...). La seconde concerne plutôt les effets de la nature des activités professionnelles exercées par les dumistes, où compétences pédagogiques et artistiques sont particulièrement mobilisées. Elles engagent la nécessité d'un renouvellement et la recherche de nouveaux répertoires ou encore une volonté de diversification des compétences. Ces « nouvelles » compétences peuvent être utiles dans la carrière professionnelle et servir à décrocher de nouveaux contrats (nécessité parfois pour maintenir une activité à temps plein ou avoir une rémunération suffisante) mais aussi servir à développer un projet artistique.
- L'âge n'apparaît pas en lien avec le fait de continuer à se former. En revanche, les répondants ayant obtenu leur DUMI en formation continue ont eu moins tendance à poursuivre des études, sachant que le DUMI s'inscrivait déjà pour eux dans une démarche de reprise d'études.
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir suivi une ou plusieurs formations après le DUMI (76 % contre 67 %) mais cette différence reste peu significative statistiquement. La formation pré-DUMI semble favoriser la formation post-DUMI : 84 % des titulaires d'un Bac +2 pré-DUMI ont repris des études post-DUMI.
- **30 % des dumistes ont continué à se former dans l'enseignement musical spécialisé après l'obtention de leur diplôme.** Un lien est observable entre la fréquentation d'un conservatoire avant l'entrée au CFMI et le suivi d'une formation dans l'enseignement musical spécialisé après l'obtention du DUMI. Ainsi, 34 % des personnes qui ont fréquenté un conservatoire avant le DUMI ont poursuivi dans le champ musical spécialisé après le DUMI, contre 19 % de ceux qui ne l'avait jamais fréquenté. Finalement, que ce soit avant ou après l'obtention du DUMI, 72 % ont atteint une fin de cycle 3, en prenant en considération l'ensemble des personnes ayant fréquenté antérieurement ou postérieurement au diplôme un conservatoire (voir en annexe pour les diplômes obtenus p 48)
- **47 % des répondants ont suivi une formation du champ musical, hors enseignement spécialisé.** Les femmes sont ici plus représentées que les hommes (51 % contre 41 %). Le plus souvent, les formations suivies dans ce domaine n'étaient pas diplômantes (voir graphique p 12 et en annexe pour les réponses « Autre »).
- **16 % des dumistes ont suivi une formation hors champ musical** (voir graphique p 12 et en annexe p 48 les réponses « Autre »)

### Après l'obtention du DUMI au CFMI de Tours, avez-vous continué à vous former ? - Choix multiples



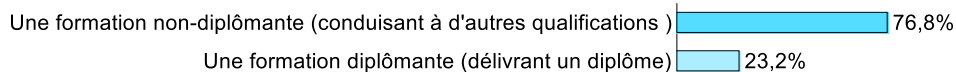
lecture : 47 % des répondants ont continué à se former dans le champ musical (hors conservatoire/école de musique). Certains d'entre eux ont pu se former dans un autre domaine.  
27 % n'ont suivi aucune formation après l'obtention de leur DUMI

### Détail parcours de formation post-Dumi (sont exclus les personnes qui n'ont pas poursuivi de formation)

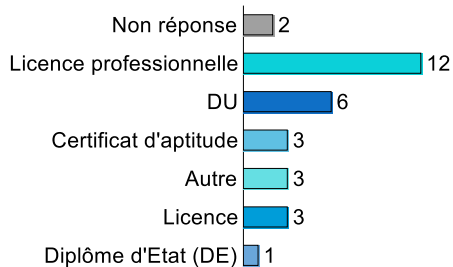


lecture : Parmi les personnes qui ont suivi une formation après l'obtention de leur DUMI, 41 % ont poursuivi dans le champ musical exclusivement.

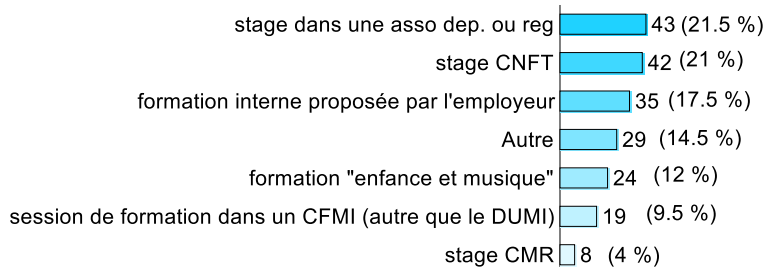
### Concernant vos formations dans le domaine musical, hors conservatoire/école de musique, était-ce :



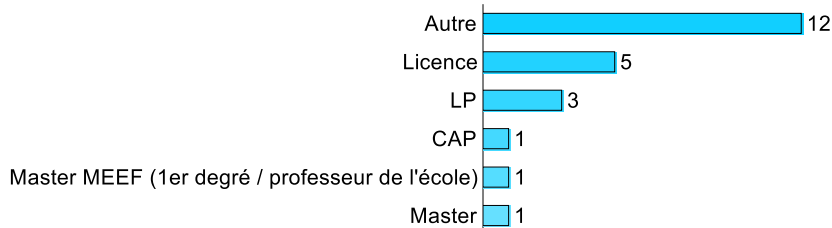
### Diplôme(s) obtenu(s) du champ musical



### formations du champ musical non-diplômantes



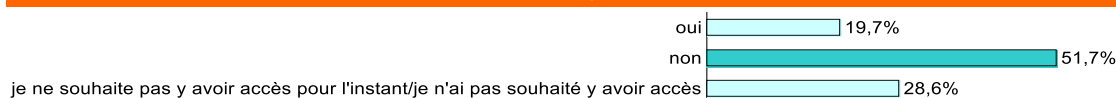
### Précisez la (les) type(s) de formation(s) diplômantes suivie(s) hors champ musical après l'obtention du DUMI :



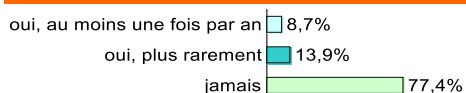
## ▶ LES SOUHAITS DE FORMATION ET L'ACCÈS A LA FORMATION CONTINUE

- 71 % des répondants ont souhaité accéder à la formation continue après l'obtention du DUMI. Parmi eux, 27 % ont rencontré des difficultés.
- 77 % des répondants ne fréquentent plus l'espace de documentation du CFMI de Tours. L'éloignement géographique est la raison principale (70 % de ceux qui n'y vont jamais). Pour les personnes habitant en Indre-et-Loire, la raison la plus citée est le manque de temps. Aucun dumiste ne signale l'absence de documents recherchés comme raison de non-fréquentation.
- Concernant les souhaits de formations, parmi les domaines proposés, les formations d'ordre plus pratique concernant directement le travail musical effectué avec le public sont les plus plébiscitées. Les projets autour du chant et du rythme sont, comme nous le verrons par la suite, les domaines les plus investis par les musiciens intervenants au sein des structures (voir annexe p 49 pour les réponses « Autres » concernant les souhaits de formation).

### Rencontrez-vous ou avez-vous rencontré des difficultés pour accéder à la formation continue ?



### Fréquentez-vous l'espace de documentation du CFMI de Tours ?

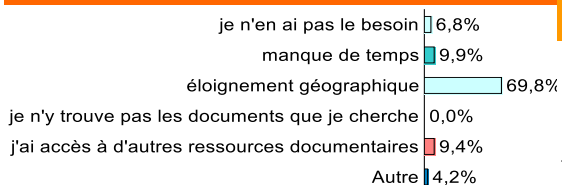


### Fréquentez-vous l'espace de documentation du CFMI de Tours ?

Lieu d'habitation = Indre-et-Loire

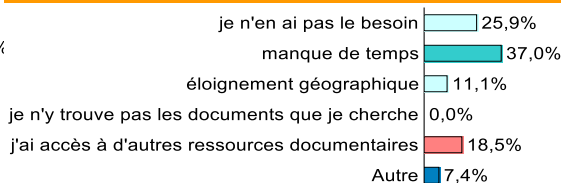


### Pour quelles raisons ne fréquentez-vous pas l'espace de documentation du CFMI de Tours ?

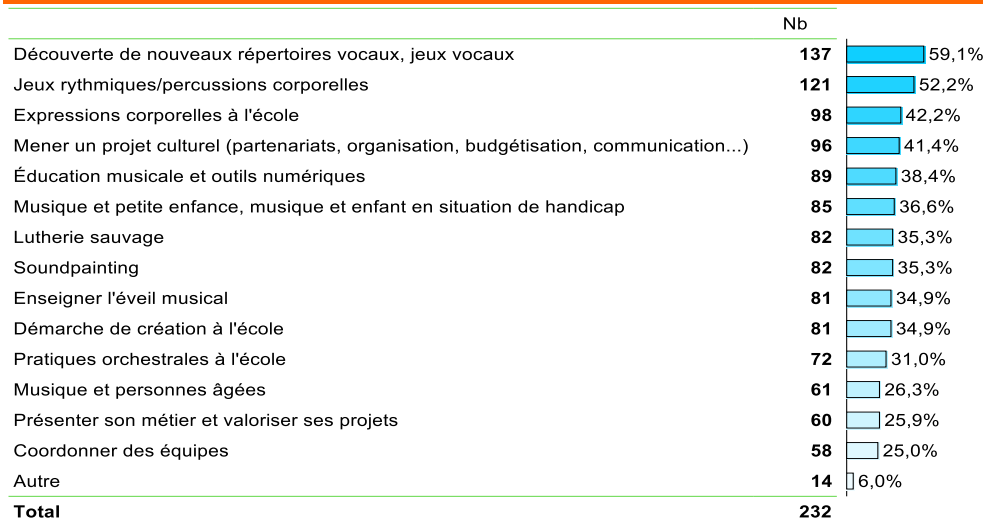


### Pour quelles raisons ne fréquentez-vous pas l'espace de documentation du CFMI de Tours ?

Lieu d'habitation = Indre-et-Loire



### Quels domaines de formation pourraient vous intéresser aujourd'hui dans le cadre de stages de formation continue ? (cochez ceux qui vous intéressent)



## ▶ LA SITUATION PROFESSIONNELLE GLOBALE

- **95 % des répondants sont en emploi actuellement, 2 % en inactivité et 2.6 % en recherche d'emploi. Le taux d'insertion (calculé sur les actifs) est donc de 97 %.** Parmi les personnes sans activité professionnelle, 7 recherchent un emploi.
- Les personnes en emploi à la date de l'enquête sont très majoritairement musiciens intervenants et peu de répondants exercent une activité sans lien avec le milieu artistique et/ou pédagogique. **87 % des personnes en emploi ont déclaré une activité professionnelle en tant que musicien intervenant (à l'école et/ou dans d'autres structures) et/ou une activité dans l'enseignement musical spécialisé** (quelles que soient les fonctions exercées)
- Les interventions en milieu scolaire sont majoritaires (un peu plus de 7 dumistes sur 10 sont musiciens intervenants à l'école), 65 % interviennent dans l'enseignement musical spécialisé et 34 % en dehors de ces deux structures (en tant que musicien intervenant). **52 % des répondants travaillent à la fois en conservatoire et dans le milieu scolaire, entre autres activités pour certains** (et 24 % de manière exclusive c'est-à-dire sans autre type d'activité professionnelle).
- **La situation professionnelle est marquée par la pluriactivité et elle peut être complexe :** interventions au sein de différentes structures, contrats différents, employeurs multiples, temporalité variable... Ainsi, les conditions d'embauche peuvent être atypiques et instables.
- En ce qui concerne les conditions d'emploi de l'ensemble de la population (et pas uniquement des musiciens intervenants), le salaire moyen est d'un peu moins de 1500 euros. Seuls 29 % ont un employeur unique au cours de l'année scolaire, 20 % en ont deux, 17 % trois et 33 % quatre employeurs ou plus<sup>5</sup>.
- 20 % travaillent à temps partiel, 49 % à temps plein et 31 % déclarent travailler plus d'un temps plein. Soulignons que le temps de travail et le revenu sont susceptibles de varier au cours de l'année<sup>6</sup>.
- 31 % des répondants ont obtenu un concours de la fonction publique. La majorité d'entre eux (89 %) est lauréate du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique (ce qui représente 28 % de l'ensemble de la population). Les dumistes les plus âgés sont plus souvent lauréats d'un concours de la fonction publique par rapport aux jeunes générations : un peu plus de la moitié des dumistes nés entre 1965 et 1979 sont lauréats d'un concours, contre 17 % des personnes nées entre 1980 et 1984, et 3.5 % des générations les plus récentes (1985-1993). Ces écarts s'observent de la même façon quand on identifie les répondants, non plus par leur date de naissance, mais par leur date d'obtention du diplôme : 61 % des promotions

---

<sup>5</sup>La mesure du nombre d'employeurs demeure délicate et elle peut différer selon les enquêtes, notamment selon le choix d'une observation à un instant T ou au cours de l'année scolaire, sachant que certains développent des stratégies annuelles d'emplois (plusieurs emplois en simultané ou alternativement). Notre choix s'est porté sur une vision annuelle. Précisons également que certains ont un employeur commun pour différents domaines d'intervention qu'il a fallu repérer au cas par cas grâce aux questions ouvertes portant sur le nom de(s) employeur(s) (et cette question n'a pas été renseignée par tout le monde).

<sup>6</sup> Question posée sur le revenu et le temps « moyen » s'ils varient selon les périodes de l'année.

89-99 sont lauréates d'un concours de la fonction publique contre 14.5 % des 2006-2011 et 2.4 % des 2012-2014. La fréquentation d'un conservatoire est également en lien avec le fait d'avoir obtenu ce concours (35 % contre 20 %).

*En annexe, p 50, détail de l'activité professionnelle exercée.*

### Quelle est votre situation professionnelle actuelle (à la date du 15/10/2015) ?

	Nb	
Vous êtes en emploi (y compris si c'est un emploi occasionnel ou de très courte durée)	252	95,1%
Vous n'avez aucun emploi et vous recherchez du travail	7	2,6%
Vous n'avez aucun emploi et vous n'en cherchez pas	6	2,3%
<b>Total</b>	<b>265</b>	

### Exercez-vous une activité professionnelle ?

..en tant que musicien intervenant en milieu scolaire ?

	Nb	
oui	182	72,2%
non	70	27,8%
<b>Total</b>	<b>252</b>	

..dans l'enseignement musical spécialisé (conservatoire et/ou école de musique) (et quelle que soit votre fonction dans ces structures) ?

	Nb	
oui	163	64,7%
non	89	35,3%
<b>Total</b>	<b>252</b>	

..en tant que musicien intervenant HORS milieu scolaire et HORS enseignement musical spécialisé ?

	Nb	
oui	87	34,5%
non	165	65,5%
<b>Total</b>	<b>252</b>	

### Temps de travail



### Revenu selon le temps de travail

	En cumulant tous vos emplois, quel est votre revenu/salaire net mensuel ?			
	Moyenne	Min	Max	Médiane
plus d'un temps plein	1685,10	750	3500	1600
temps partiel	951,46	70	3000	900
temps plein	1584,44	800	4000	1545
<b>Total</b>	<b>1496,39</b>	<b>70</b>	<b>4000</b>	<b>1500</b>

### Type de contrat ou statut - Choix multiples

CDI	38,3%
CDD	35,1%
Fonctionnaire titulaire	34,3%
Intermittent du spectacle	17,3%
Agent non titulaire de la fonction publique	16,5%
Auto-entrepreneur	16,1%
Autre type de contrat ou statut	10,5%
Vacataire	6,9%
Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise	3,2%
Intérimaire	0,8%
Volontariat international	0,4%

### Nombre d'employeurs

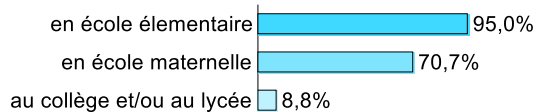
1	28,8%
2	19,9%
3	16,9%
4 et +	32,6%

lecture : 38 % des répondants en emploi ont au moins un de leur contrat en CDI, en prenant en compte l'ensemble de leurs activités professionnelles

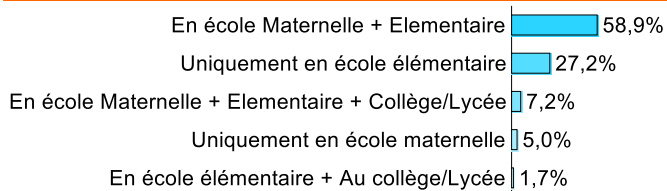
### Les conditions d'exercice en milieu scolaire

- **72 % des personnes en emploi travaillent dans le milieu scolaire en tant que musicien intervenant** (parmi d'autres structures pour certains), et 8 % de manière exclusive (soit 11 % de la population travaillant en milieu scolaire). Un peu plus de femmes sont concernées (74 % contre 70 % d'hommes) mais ce résultat est non significatif statistiquement. Les promotions successives de dumistes exercent toutes dans ce milieu d'intervention à peu près dans les mêmes proportions (76 % des promotions 1989-1999 et 73 % des 2011-2014) mais les plus jeunes (en terme de génération) affichent une légère baisse (66 % des dumistes nés entre 1985 et 1993 exercent à l'école).
- 81 % des dumistes qui habitent actuellement en région Centre exercent leur activité professionnelle en milieu scolaire contre 64 % des personnes qui vivent dans d'autres régions. Ceci pourrait laisser supposer que l'insertion professionnelle en milieu scolaire puisse faciliter l'ancrage dans la région d'origine de la formation.
- Les interventions en milieu scolaire peuvent être couplées avec d'autres activités professionnelles. Parmi les personnes qui travaillent à l'école, 11 % n'ont aucune autre activité professionnelle. Ces musiciens intervenants qui exercent exclusivement en milieu scolaire (sans aucune autre activité professionnelle) sont principalement des femmes (95 %), et les titulaires d'un BAFA sont également surreprésentés. **La situation la plus fréquente est le couplage avec des interventions au conservatoire/école de musique.**
- Concernant l'exercice pratique de cette activité professionnelle, 95 % des dumistes intervenant dans le milieu scolaire travaillent dans une école élémentaire. Le couplage des interventions en école élémentaire et en école maternelle est majoritaire (59 %). Les interventions exclusivement en école maternelle s'avèrent rares (5 % des intervenants en milieu scolaire) et sont majoritairement exercées par des personnes non-titulaires de la fonction publique.
- **41 % des musiciens intervenants en milieu scolaire exercent dans des Classes pour l'Insertion Scolaire (CLIS).** Les promotions les plus anciennes interviennent plus souvent en classes CLIS (53 % des promotions 1989-1999 contre 24 % des promotions 2011-2014) que les promotions les plus récentes. En lien avec cette observation, une embauche par la fonction publique favorise également l'intervention dans ce type de classe (44 %) contrairement à l'emploi à temps partiel. 45 % n'interviennent dans aucune classe spécifique.
- **56 % sont amenés à assurer plus de 20 séances par classe au cours de l'année scolaire.**
- Concernant le contenu des interventions, le chant (93 %) et le rythme (91 %) sont les domaines les plus investis par les musiciens, alors que la création à l'aide d'outils numériques reste peu fréquente (10 %).

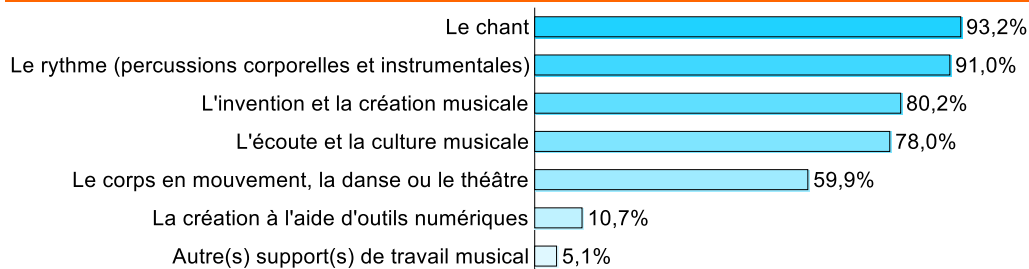
### Niveau(x) d'intervention durant l'année scolaire (choix multiples)



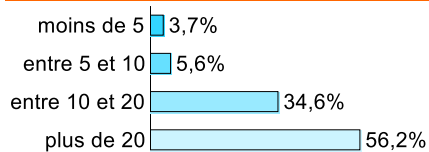
### Niveau(x) d'intervention - détail



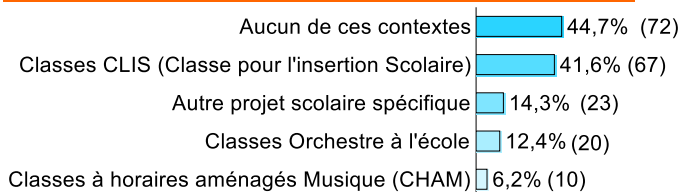
### Au cours de l'année 2015/2016, êtes-vous (ou serez-vous) amené à mener des projets en école autour des domaines suivants :



### Estimation du nombre moyen de séances assurées par classe au cours de l'année 2015/2016 :



### Contextes d'intervention au cours de l'année 15-16



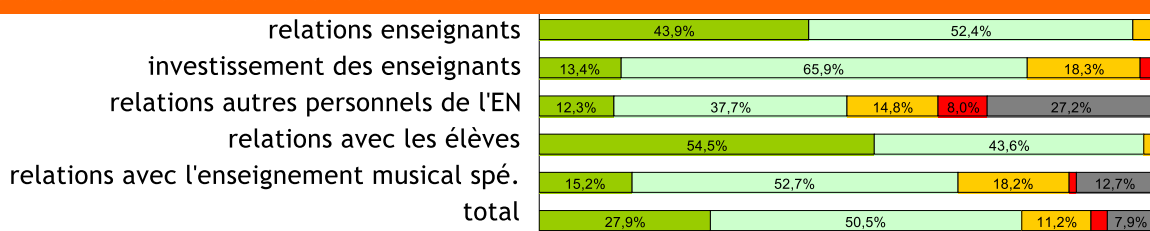
En annexe, p 51, réponses « Autre(s) support(s) de création musicale » et « Autre projet scolaire spécifique »



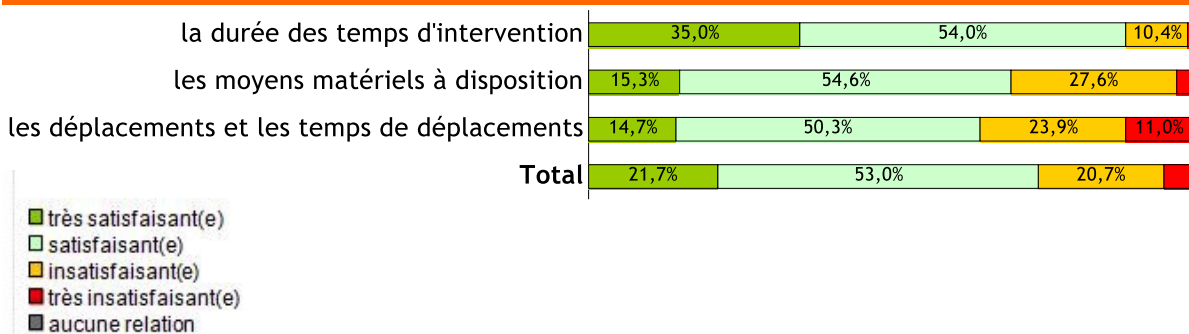
- **Les relations entretenues avec les enfants et les enseignants sont jugées positivement par une large majorité des musiciens intervenants en école. En revanche, les moyens matériels à disposition et les déplacements/temps de déplacements sont les éléments faisant le plus l'objet d'insatisfaction.** Globalement, l'insatisfaction à l'égard des éléments relationnels et organisationnels du métier apparaît en lien avec des conditions d'embauches plus précaires (qui concernent plus spécifiquement les plus jeunes, en lien avec un nombre d'employeurs élevé, le temps partiel, le fait de ne pas être fonctionnaire titulaire, etc.).
- Pour entrer un peu plus dans le détail des résultats les plus significatifs, les dumistes les plus âgés jugent plus positivement l'investissement de leurs collègues enseignants, sachant qu'ils bénéficient également le plus souvent de conditions d'embauche plus stables (96 % des générations 1955-1969 sont satisfaits contre 72 % des générations 1980-1993). De plus, ils sont certainement en poste dans leur(s) école(s) depuis plusieurs années et par conséquent les relations tissées sont plus anciennes. Ils semblent également avoir de plus nombreuses relations avec d'autres professionnels dans leur environnement : ainsi, 50 % des personnes nées entre 1985 et 1993 (plus jeunes que les premiers) indiquent n'avoir aucune relation avec d'autres personnels de l'éducation nationale (autres que les enseignants et les inspecteurs) contre seulement 27 % en moyenne.
- Concernant les moyens matériels à disposition, une plus grande satisfaction sur ces moyens matériels semble être liée au fait de travailler avec d'autres musiciens intervenants. La satisfaction, sur ce point apparaît également en lien avec l'âge, les plus âgés étant une fois encore les plus satisfaits, tout comme les fonctionnaires titulaires (83 % de satisfaits) et les personnes travaillant à temps plein (en prenant en considération l'ensemble des activités professionnelles et pas seulement les interventions en milieu scolaire). Nous observons les mêmes relations de satisfaction concernant les temps de déplacements et leur fréquence (la mobilité étant fortement en lien avec le nombre d'employeurs)
- Concernant la perception qu'ont les musiciens intervenants d'être « bien identifiés » par d'autres professionnels gravitant autour de l'école, notons qu'ils se sentent plutôt moins bien identifiés par les inspecteurs de l'éducation nationale, les professionnels de structures culturelles, des cadres des collectivités et des artistes du territoire (mais cette perception concerne au maximum 4 musiciens intervenants sur 10). Comme pour la satisfaction à l'égard des éléments relationnels et organisationnels du métier, une moins bonne identification montre un lien avec des conditions d'embauche plus instables et avec le cumul d'activité (temps passé dans chaque école plus ou moins important) : les interventions en milieu scolaire sont pour eux moins « centrales » par rapport à l'ensemble de leur activité professionnelle, ce qui affecte la bonne identification par d'autres professionnels ou par les parents d'élèves. Quelques exemples : les fonctionnaires titulaires se sentent davantage identifiés par les parents d'élèves (86 % contre 75 % en moyenne. Ils passent plus de temps dans les écoles), alors qu'un musicien intervenant en milieu scolaire et effectuant « 10 séances ou moins sur une année » a plus de chance de ne pas se sentir « bien identifié » par les élèves (7 % d'entre eux ne se sentent pas reconnus contre une moyenne de 2 %). De la même façon, alors que le

fait d'être bien identifié par des inspecteurs de l'éducation nationale montre un lien fort avec une intervention exclusive en milieu scolaire maternel et primaire, les professionnels intervenant strictement au niveau « maternel » sont peu identifiés par les parents d'élèves et pas du tout par des inspecteurs de l'éducation nationale (leur activité professionnelle étant de fait moins centrée sur l'école). Plus généralement, plus le musicien intervenant en milieu scolaire a d'employeurs, plus celui-ci se sent moins bien identifié.

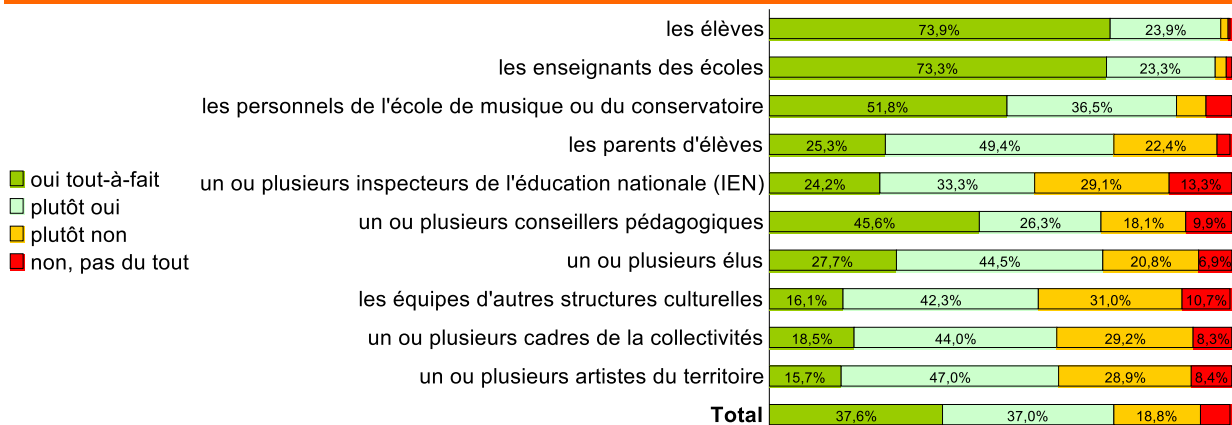
**En tant que musicien intervenant en milieu scolaire (et sur le temps scolaire), comment situez-vous les différents éléments relationnels de votre métier ?**



**En tant que musicien intervenant en milieu scolaire (et sur le temps scolaire), comment situez-vous les différents éléments organisationnels de votre métier ?**



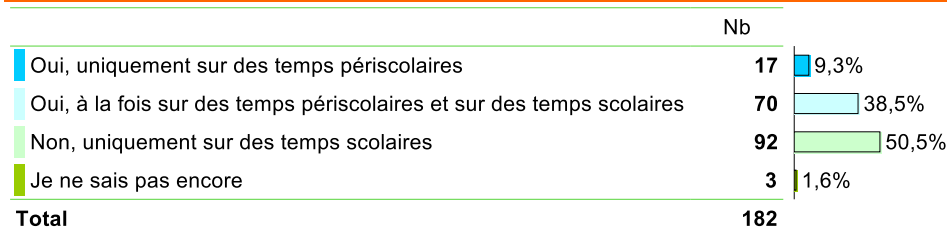
**Dans votre environnement professionnel de musicien intervenant, vous semble-t-il que vous soyez bien identifié par ?**



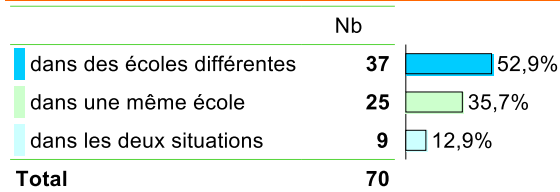
## Les temps périscolaires (en milieu scolaire)

- 39 % des dumistes intervenant à l'école, travaillent à la fois sur des temps scolaires et sur des temps d'activité périscolaire (TAP) et 9 % uniquement sur des temps périscolaires. Notons, qu'un seul répondant n'a que pour unique activité professionnelle (en prenant en considération l'ensemble des emplois exercés dans les différents milieux) des interventions en TAP.
- Les interventions sur des TAP s'effectuent pour la majorité des personnes à l'initiative de l'employeur : **70 % interviennent sur des temps périscolaires uniquement à l'initiative de leur employeur**, 10 % interviennent à la fois à l'initiative de l'employeur (de manière « contrainte ») mais également à leur propre initiative et 20 % à leur propre initiative uniquement.
- Parmi les personnes qui travaillent à la fois sur des temps scolaires et sur des TAP, 84 % travaillent davantage sur temps scolaires, 11 % à peu près un temps équivalent et 4 % davantage sur des TAP.
- Toujours parmi les personnes qui exercent à la fois sur temps scolaire et périscolaire, 52 % le font uniquement dans des écoles différentes, à savoir une école pour les interventions sur temps scolaires et une autre école pour les interventions sur TAP. 35 % interviennent uniquement au sein d'une seule école sur ces deux temps. Et enfin 13 % exercent dans les deux configurations, à la fois dans une même école pour temps scolaire et périscolaire, mais aussi dans des écoles différentes.
- Les modalités d'interventions sur les temps d'activités périscolaires semblent assez individualisées et dépendantes des aménagements locaux. Toutefois, des liens sont observables avec les conditions d'embauche. **Les titulaires de la fonction publique sont sous-représentés parmi les personnes intervenant sur des TAP** : ainsi, le fait de ne pas intervenir sur des temps périscolaires est en lien avec l'obtention d'un concours de la fonction publique (64.5 % des lauréats du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique n'interviennent jamais sur des TAP contre 43 % qui ne sont pas titulaires). Cela signifie tout-de-même que 35 % des personnes titulaires du concours d'assistant territorial interviennent sur des TAP, contre 57% des non-titulaires. En contrepartie donc, les musiciens intervenants sous contrats instables et les personnes ayant déclaré plusieurs employeurs au sein du milieu scolaire sont surreprésentés. Plus l'activité professionnelle globale est diversifiée (plusieurs domaines d'interventions et d'autres activités professionnelles parallèles au métier de musicien intervenant) plus les chances de travailler sur des temps d'activités périscolaires semblent augmenter. Les promotions les plus récentes sont un peu plus concernées par des interventions sur ces temps d'activités périscolaires (un peu moins de 60 % pour les promotions 2006-2014).
- **56 % des personnes travaillant en région Centre sont amenées à intervenir sur des TAP** contre 39 % des personnes travaillant dans d'autres régions.
- Une attraction est observable entre le fait d'effectuer des TAP contraints (à l'initiative de l'employeur) et le fait de ne pas trouver de points positifs à cette activité.

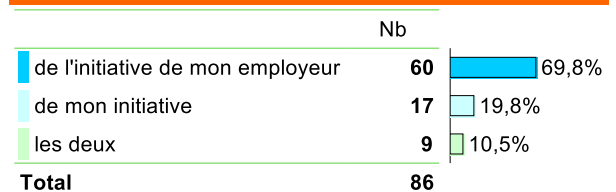
**Au sein du milieu scolaire (à l'école), êtes-vous amené à intervenir sur des temps périscolaires (TAP) durant cette année ?**



**Interventions TAP dans les écoles :**

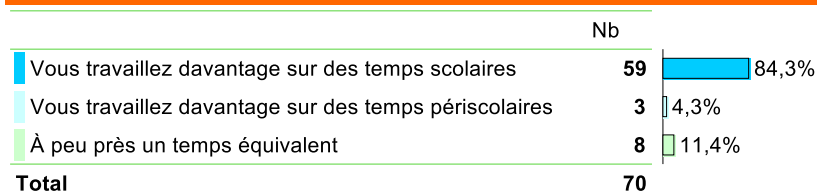


**Qui est à l'initiative des interventions sur TAP ?**



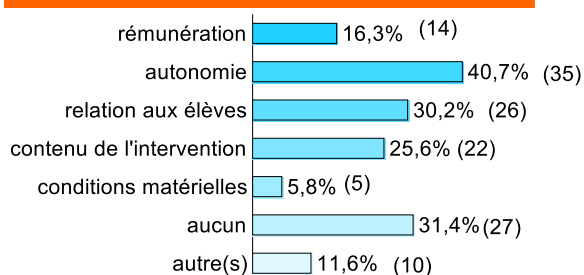
lecture : 53 % des personnes qui travaillent à la fois sur temps scolaires et en TAP, le font uniquement au sein d'une même école

**Estimez la répartition de votre temps de travail entre temps scolaire et temps périscolaire :**

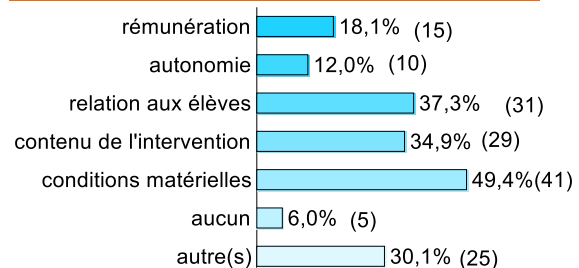


lecture : 84% des personnes qui interviennent à la fois sur temps scolaires et en TAP, travaillent davantage sur des temps scolaires

**Selon vous, quels sont les points positifs des interventions sur des temps périscolaires (TAP) ?**



**Selon vous, quels sont les points négatifs des interventions sur des temps périscolaires (TAP) ?**



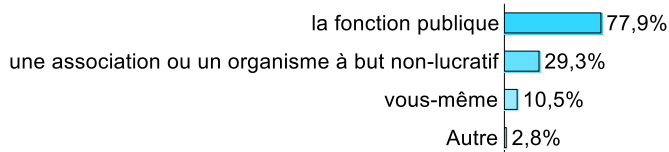
Les effectifs sont indiqués entre parenthèses

En annexe, p. 52 à 53, réponses ouvertes des « Autres » point négatifs et positifs des interventions sur des TAP

## Les conditions d'embauche en milieu scolaire

- Les interventions en milieu scolaire sont, pour beaucoup de musiciens intervenants, centrales en termes de temps de travail (observation de la répartition du temps de travail entre les différents domaines d'intervention ou d'activité). En excluant les 8 % qui travaillent de manière exclusive dans le milieu scolaire (donc pour 100 % de leur temps de travail), 40 % travaillent plus de trois quart de leur temps en milieu scolaire, 27 % environ la moitié de leur temps de travail, 25% pour environ un quart de leur temps de travail total et 8 % déclarent qu'il s'agit de missions plus ponctuelles.
- Toutes les promotions et toutes les générations sont concernées par cette activité professionnelle mais pas nécessairement dans les mêmes conditions. 33 % des musiciens intervenant à l'école sont lauréats du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique mais avec de fortes disparités entre générations. **Globalement, les plus jeunes sont moins souvent embauchés par la fonction publique et ont plus souvent des contrats à durée déterminée.**
- Dans le milieu scolaire, 64 % ont un seul employeur, 25 % deux employeurs et 12 % trois employeurs ou plus. Les anciennes promotions ont plus fréquemment un seul employeur au sein du milieu scolaire (72 % des promotions 1989-1999 ont un seul employeur concernant les interventions dans le milieu scolaire contre 55 % des promotions 2006-2014). Le nombre d'employeurs est en lien avec le type d'employeur et le statut, les fonctionnaires titulaires ayant, sans surprise, pour une large majorité un seul employeur dans le milieu scolaire (pour les trois quarts des fonctionnaires titulaires).
- Dans ce milieu d'intervention, l'employeur principal est la fonction publique (78 %), tandis que 29 % sont employés par une association ou un organisme à but non lucratif.
- **41 % des musiciens intervenants en milieu scolaire sont fonctionnaires titulaires**, entre autre(s) statut(s) ou contrat(s) pour certains, et 27 % ont au moins un CDI.
- **74 % des musiciens intervenants travaillant pour la fonction publique qui sont amenés à travailler sur des temps périscolaires sont embauchés par une commune** (contre une moyenne de 58 %). À l'inverse 40 % de ceux qui n'interviennent que sur des temps scolaires sont embauchés par une communauté de commune (contre une moyenne de 28 %).

### Type d'employeur (uniquement pour les interventions en milieu scolaire) - choix multiples

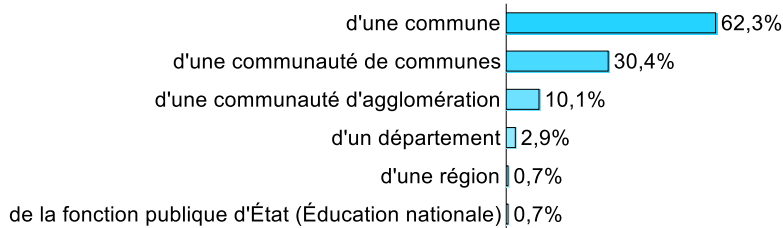


### Type employeur - public/privé

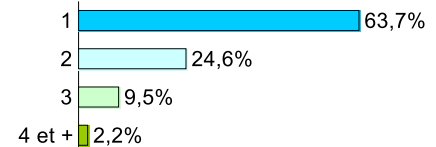


lecture : 65% des MI en milieu scolaire ont uniquement un ou des employeurs du secteur public pour toutes leurs activités professionnelles en tant que MI à l'école.

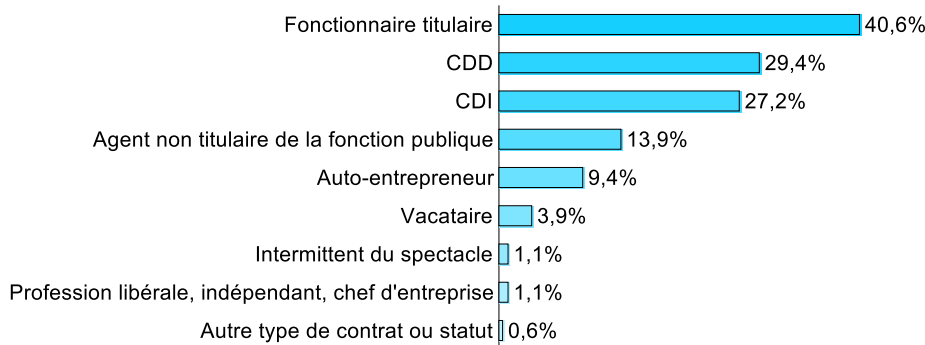
### Si votre employeur est la fonction publique, précisez s'il s'agit (choix multiples) :



### Nombre d'employeurs

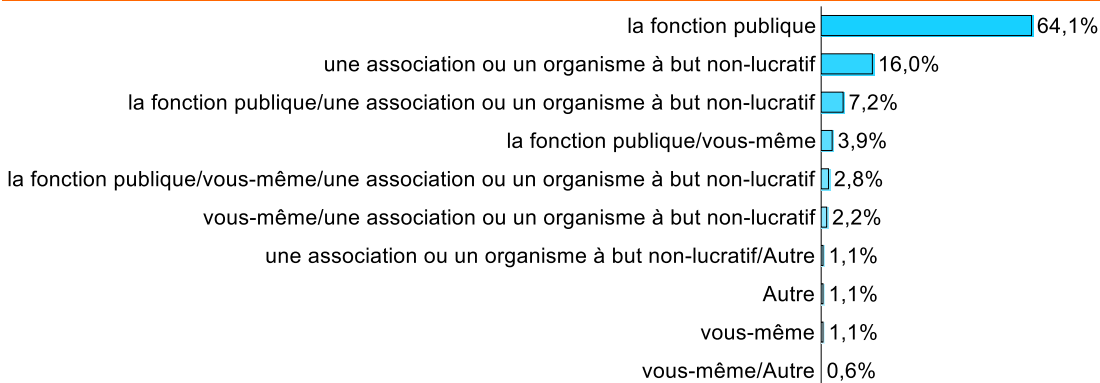


### En tant que musicien intervenant en milieu scolaire, quel est votre statut d'emploi ou votre type de contrat de travail - choix multiples



lecture : 41 % des musiciens intervenants à l'école sont fonctionnaires titulaires (dans ce milieu et en entre autres types de statuts ou de contrats pour certains).

### Détail type d'employeur - réponse fermée

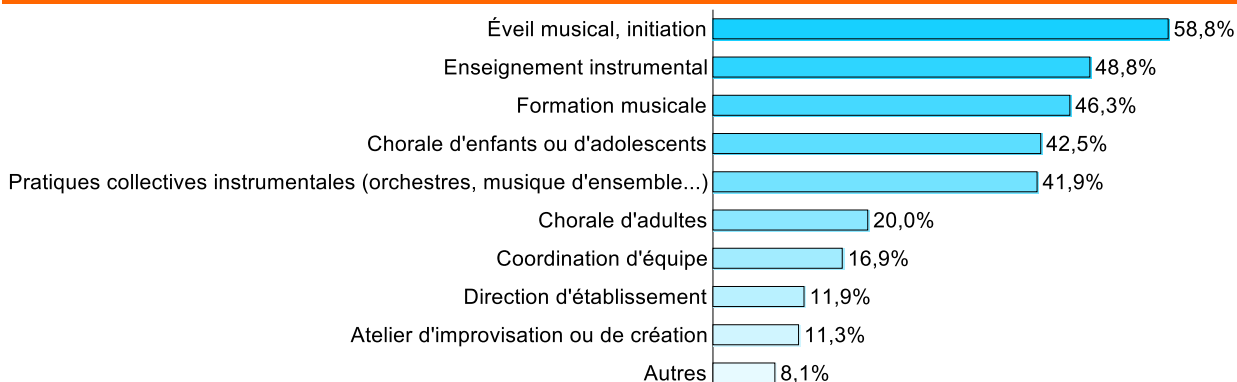


lecture : 64 % des musiciens intervenants à l'école sont uniquement embauchés par la fonction publique et 16 % uniquement embauchés par une association (concernant leurs interventions dans le milieu scolaire)

## ► ZOOM SUR LES INTERVENTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SPECIALISE (EMS)

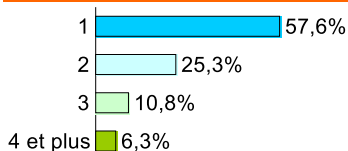
- **65 % des personnes en emploi travaillent dans l'enseignement musical spécialisé** (parmi d'autres structures pour certains) et 6 % de manière exclusive (soit 9 % de ceux qui travaillent dans l'EMS). Les hommes et les femmes y interviennent quasiment dans les mêmes proportions (respectivement 66 % et 64 %) et toutes les promotions sont concernées : 58 % des promotions 89-99, 67 % des 2000-2005, 71 % des 2006-2010 et 61 % des 2011-2014.
- **La formation musicale pré et post-DUMI au sein d'un conservatoire favorise le fait de travailler dans l'enseignement musical spécialisé** (83 % des répondants ayant fréquenté le conservatoire dans leur propre formation musicale).
- 72 % des personnes habitant en région Centre interviennent dans l'enseignement musical spécialisé contre 59 % des dumistes qui vivent dans d'autres régions.
- En ce qui concerne les missions exercées, l'éveil musical est l'activité la plus pratiquée par les dumistes dans ce milieu (activité assurée par 59 % d'entre eux), suivi de l'enseignement instrumental et de la formation musicale.
- **12 % des personnes intervenant au sein d'un conservatoire occupent une fonction de direction d'établissement. Plus globalement, 23 % assurent des fonctions d'encadrement (direction d'établissement et/ou coordination d'équipe).**
- 57 % des personnes en emploi dans l'enseignement musical spécialisé ont un seul employeur et 17 % en ont trois et plus. Comme pour le milieu scolaire, les premières promotions de dumistes ont plus souvent un seul employeur (80 % des 1989-99 contre 48 % des 2006-2014), ce qui peut traduire des conditions de travail plus stables.
- 50 % ont pour unique employeur la fonction publique et 27 % exclusivement une ou des associations. Le cumul des emplois privés et publics est plus important que pour les interventions en milieu scolaire.
- Le type de contrat le plus représenté est le CDI (40 % ont un CDI, entre autres types de contrats pour certains).

**Dans l'enseignement musical spécialisé (conservatoire, école de musique), êtes-vous amené à assurer les activités suivantes au cours de l'année 2015-2016 ?**

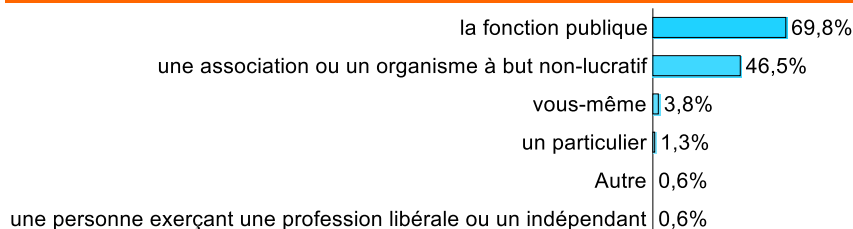


lecture : 59 % des répondants travaillant dans l'enseignement musical spécialisé, assurent des activités d'éveil musical, initiation dans ce domaine d'intervention

**Nombre d'employeur (uniquement dans le milieu de l'enseignement musical spécialisé)**



**Type d'employeur (uniquement dans le milieu de l'enseignement musical spécialisé) - choix multiples**



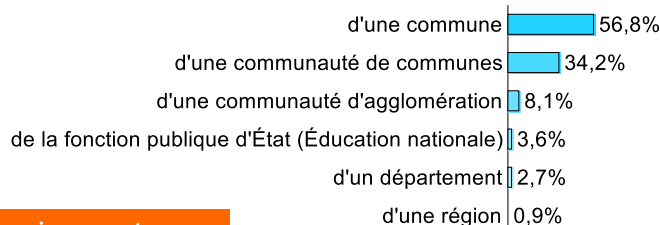
lecture : 70 % des personnes travaillant dans l'enseignement musical spécialisé sont embauchées par la fonction publique (entre autres types d'employeurs pour certains)

**En Annexe**

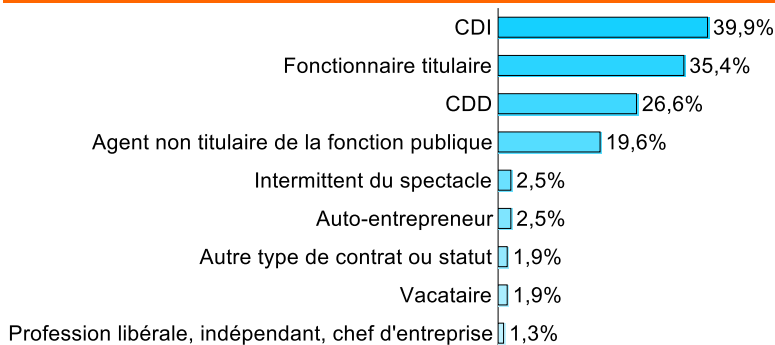
**Type employeur**



**Si votre employeur est la fonction publique, précisez s'il s'agit : (choix multiples)**



**Statut ou type de contrat (uniquement dans l'enseignement musical spécialisé) - choix multiples**



lecture : 40 % des personnes travaillant dans l'enseignement musical spécialisé ont un CDI (entre autres types de contrats ou de statuts pour certains).

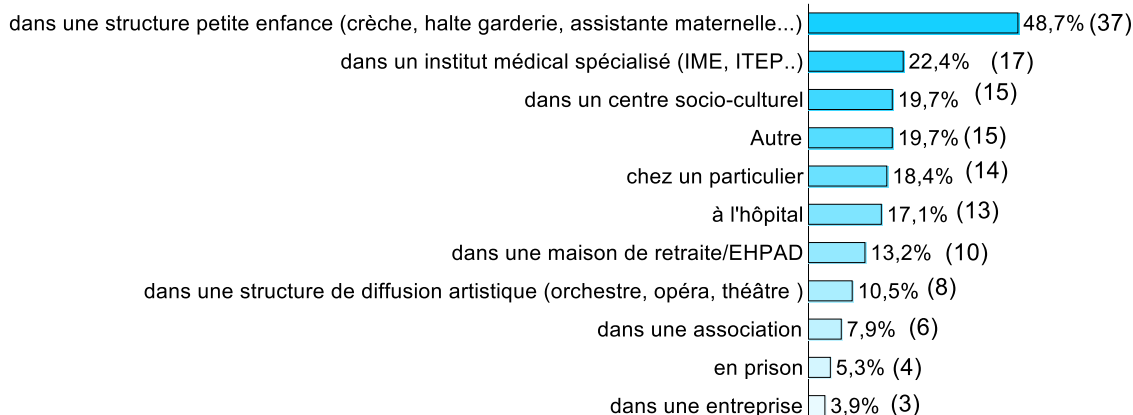


En annexe, p.55, Réponse ouverte « Autre activités assurées » et type d'employeur détaillée (en réponse fermée unique)

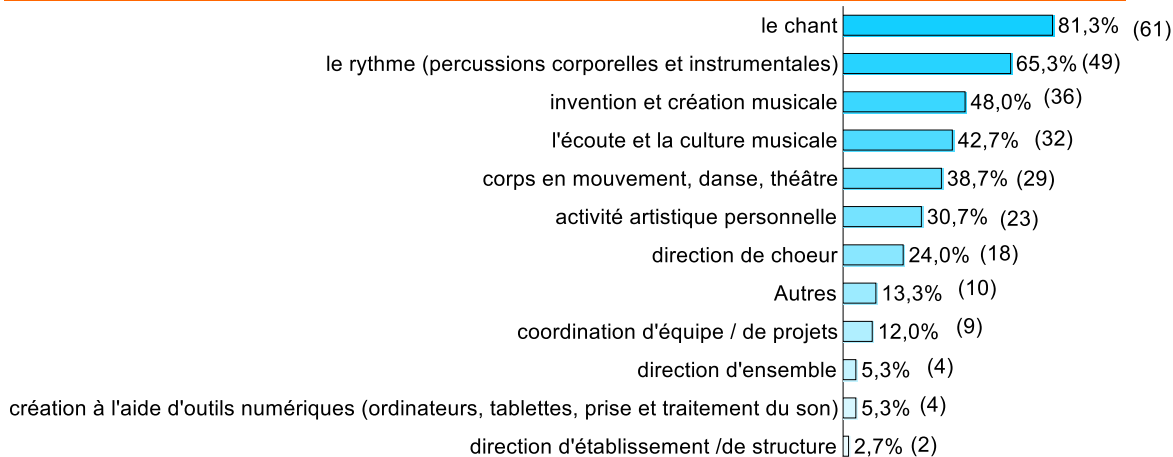
## ZOOM SUR LES INTERVENTIONS DANS D'AUTRES STRUCTURES (HORS ECOLE ET EMS)

- **34.5 % des personnes en emploi interviennent dans d'autres structures** (hors scolaire et hors enseignement musical spécialisé) et 1.2 % de manière exclusive.
- **Les milieux où ils interviennent le plus sont les structures petite-enfance, les instituts médicaux spécialisés et les centres socioculturels.** Les missions principalement effectuées sont le chant (81 %), le rythme (65 %) et l'invention ou la création musicale (48 %).
- Un peu plus d'hommes sont concernés (39 % contre 32 % des femmes) mais ce résultat est non significatif statistiquement. Les promotions les plus anciennes (1989-1999) interviennent moins au sein de ces autres structures (29 %), bénéficiant également, comme nous l'avons vu, plus souvent d'un statut de fonctionnaire en école et/ou en conservatoire.
- Les intervenants de ces autres structures ont moins tendance à avoir suivi leur formation musicale au sein d'un conservatoire contrairement aux dumistes qui sont passés par une école associative. En lien avec la formation musicale, les personnes plus polyinstrumentistes interviennent également plus dans ces structures (45 % de ceux qui pratiquaient plus de 3 instruments avant l'entrée au CFMI).
- Les titulaires du concours de la fonction publique sont également moins représentés dans cette population (21 % de ceux qui ont un concours de la fonction publique, contre 41 % de ceux qui n'en ont pas).
- 92 % des personnes qui travaillent en tant que musicien intervenant dans d'autres structures exercent également le métier soit à l'école soit dans l'enseignement musical spécialisé.
- Pour ces interventions, le type de contrat ou de statut relève globalement du secteur privé. 57 % travaillent pour une association (entre autre employeurs). Il s'agit de l'employeur le plus représenté pour ce type d'activité professionnelle. 29 % d'entre eux sont leur propre employeur. Le statut d'autoentrepreneur est donc fréquent pour ce type d'interventions. 65 % ont un seul employeur pour l'ensemble de leurs interventions dans ces autres structures et 23 % en ont trois ou plus.
- Le fait d'intervenir dans d'autres structures pourrait traduire une nécessité de diversifier ses activités professionnelles. En effet, les personnes qui interviennent dans ces autres structures ont tendance à avoir des contrats plus instables dans leurs autres domaines d'interventions (l'école et ou l'enseignement musical spécialisé).

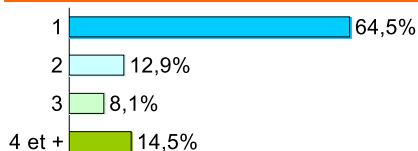
### Structure(s) d'intervention en tant que Musicien intervenant (Hors scolaire et Hors enseignement musical spécialisé ) (choix multiples)



### Au sein de cette (ces) structure(s), autour de quels domaines êtes-vous amené à travailler ?

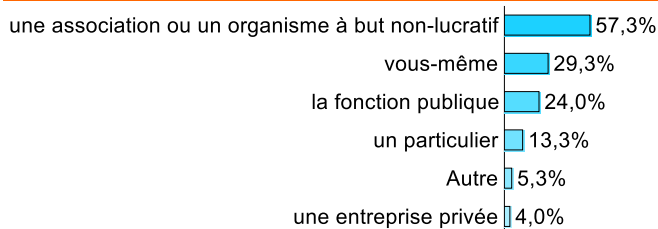


### Nombre d'employeurs

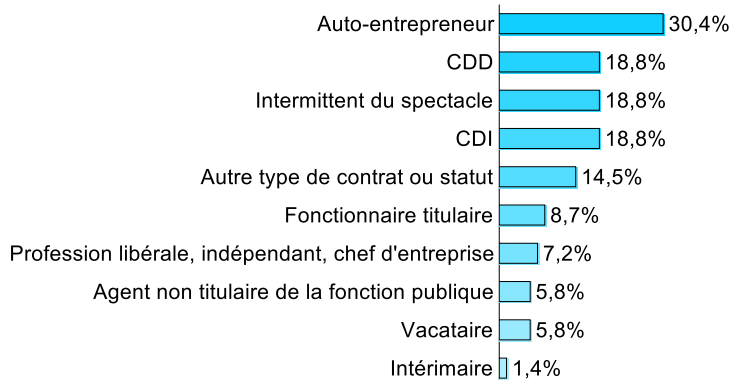


Attention, le taux de réponse est de 71 % - 25 personnes n'ont pas ou n'ont pas su répondre

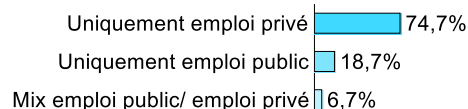
### Type d'employeur (choix multiples)



### Statut d'emploi ou type de contrat de travail (choix multiples)



### Type d'employeur (public/privé)



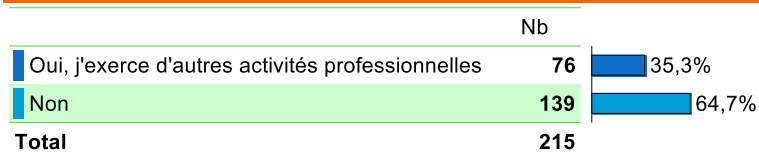
*En annexe, p.56, réponses ouvertes aux modalités « Autres types de structures d'intervention » et « Autres domaines »*

## ZOOM SUR LES AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES DES MI

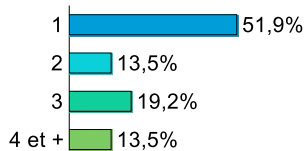
- **35 % des musiciens intervenants (et/ou travaillant dans l'enseignement spécialisé) exercent d'autres types d'activité professionnelles.**
- **Ces activités sont généralement en lien avec le domaine artistique et/ou culturel.** On trouve notamment un poids important des artistes/musiciens professionnels (49 %). Les domaines en lien avec la pédagogie sont également bien investis.
- En lien avec ce type d'activité, certains semblent rencontrer des difficultés pour comptabiliser leur nombre d'employeurs (36 % d'intermittents du spectacle, imprévisibilité du nombre de cachets à l'année, contrats atypiques...). Outre le statut d'intermittent, le statut d'auto-entrepreneur est également bien représenté (24 %).
- Les employeurs appartiennent principalement au secteur privé.
- Pour la plupart, la place qu'occupent ces activités professionnelles semble moins centrale par rapport aux activités en tant que musicien intervenant (1 tiers déclare qu'il s'agit de missions ponctuelles et 35 % que ces activités occupent environ 1 quart de l'ensemble de leur temps de travail).

*En annexe, p.57 à 58, Intitulé des emplois exercés*

**En plus de votre activité de musicien intervenant (et/ou d'enseignant au conservatoire ou en école de musique), exercez-vous d'autres activités professionnelles ?**

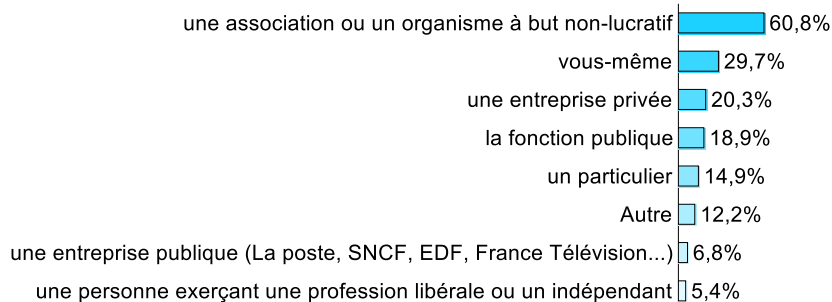


**Nombre d'employeurs**

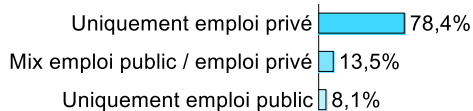


*Difficultés pour répondre au nombre d'employeur - 32 % de non-réponses à cette question*

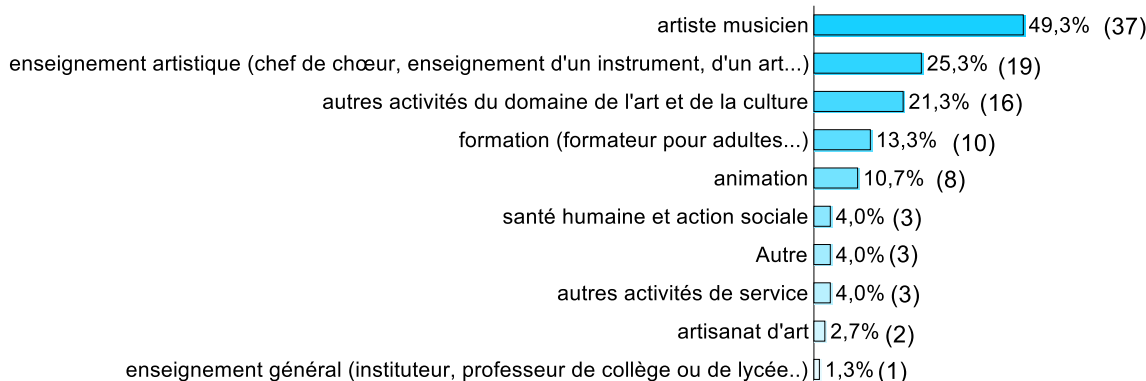
**Type d'employeur**



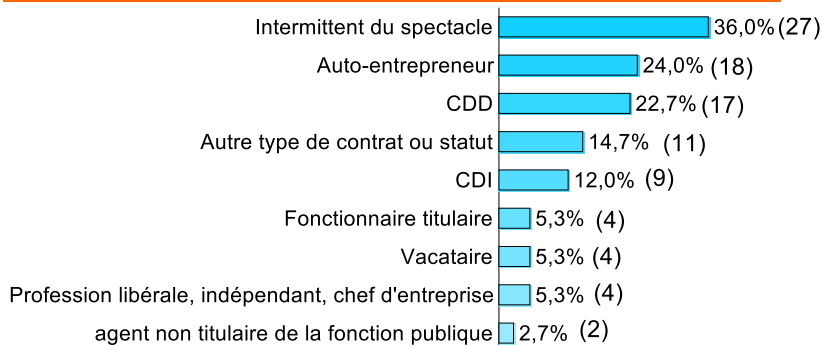
**Type employeur (public/privé)**



**Dans quel(s) domaine(s) exercez-vous vos autres activités professionnelles ? choix multiples**



**Quel est votre statut d'emploi ou votre type de contrat de travail ?**



## ANALYSE GLOBALE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES MUSICIENS INTERVENANTS

- **87 % des répondants en emploi exercent une activité professionnelle en tant que musiciens intervenants et/ou travaillent dans l'enseignement musical spécialisé (quelles que soient leurs fonctions occupées dans ce dernier milieu)**

- Les musiciens intervenants sont souvent amenés à exercer au sein de différents types de structures. **Cette pluriactivité contribue à des conditions d'embauche assez « atypiques » et complexes.** À ce sujet, 36 % affirment exercer pour le compte de plus de quatre employeurs (tout au long de l'année scolaire).

- 52 % interviennent à la fois en milieu scolaire et dans l'enseignement musical spécialisé (entre autres activités pour certains).

- **L'employeur principal est la fonction publique** (78 % des Dumistes en emploi ont au moins un de leurs contrat issu de la fonction publique en prenant en considération l'ensemble de leurs activités professionnelles), **suivi par le milieu associatif** (58 % sont au moins embauchés par une association) mais il existe des différences significatives selon les milieux d'interventions. Concernant les activités dans le milieu scolaire, les contrats du secteur public sont les plus courants, alors que l'on observe une plus grande diversité d'employeurs dans l'enseignement musical spécialisé (plus de mixage privé/public avec de plus nombreuses embauches par une association). **Le poids du statut d'auto-entrepreneur est particulièrement important pour les interventions dans les autres structures** et les contrats relèvent le plus souvent du secteur privé.

- Certains professionnels ont un employeur commun pour différents domaines d'intervention. Ainsi, un peu plus de 40 % des dumistes qui travaillent à la fois en milieu scolaire et au conservatoire/école de musique ont un employeur commun pour ces deux domaines d'intervention. Certains utilisent également leur statut d'auto-entrepreneur pour intervenir en tant que musicien intervenant dans certaines structures et pour leurs autres activités professionnelles (hors musicien intervenant).

- 36 % sont fonctionnaires titulaires (entre autres types de contrats ou de statut pour certains). En observant pour chaque musicien intervenant l'ensemble de ses contrats/statuts, environ 70 % d'entre eux ont au moins un de leur contrat en CDI ou sont fonctionnaires titulaires. Mais en plus de ces contrats/statuts stables, certains cumulent parallèlement des contrats instables (CDD, auto-entrepreneur, agent non-titulaire, vacataire...) car seulement 30 % des musiciens intervenants n'ont que des contrats ou statuts stables (CDI et/ou fonctionnaire).

- Concernant la répartition entre secteur public/privé, environ 1 tiers des musiciens intervenant ne sont embauchés que par la fonction publique et à l'inverse 21 % n'ont que des contrats ou des statuts relevant du secteur privé. 45 % cumulent donc des contrats privés et des contrats publics. Cette multiplicité des contrats et des statuts peut être administrativement lourde à porter.

- 22 % déclarent travailler à temps partiel en prenant en compte l'ensemble de leur activité professionnelle. 30 % d'entre eux, ont une quotité égale ou inférieure à 50 % d'un temps plein.

Seulement 9 % des lauréats du concours d'assistant territorial travaillent à temps partiel. Les dernières générations sont également plus touchées par le temps partiel (39 % des promotions 2011-2014 en emploi en tant que musicien intervenant).

45 % se déclarent à temps plein et 32 % affirment travailler plus d'un temps plein. Travailler plus d'un temps plein est en relation avec un cumul d'employeurs (plus de 3 employeurs), qui est également représentatif d'une certaine instabilité voire précarité (variété des domaines d'intervention et des contrats, plutôt à durée déterminée). **Les personnes qui couplent des interventions à l'école et dans l'enseignement musical spécialisé (strictement, c'est-à-dire sans autre activité professionnelle déclarée) sont surreprésentées au sein de la catégorie « temps plein » (60 %).**

De plus, nous observons également un lien entre les contrats ou les statuts instables et une activité à temps partiel. Rappelons que la mesure du temps de travail est rendu difficile, d'une part, parce qu'il est susceptible d'évoluer au fil de l'année scolaire (selon les contrats, la saisonnalité...), et, d'autre part, par l'essence même de l'activité professionnelle. En effet, les temps de préparation des interventions peuvent être plus ou moins conséquents et pas toujours pris en considération par l'employeur (ce qui n'est pas sans incidence sur la rémunération et la satisfaction que l'on porte à l'égard de son revenu rapporté au nombre d'heures de travail fournies réellement). Cela questionne également la porosité du temps travail/temps hors travail /temps pour soi, puisque l'on peut travailler à son domicile et, plus généralement, en dehors des structures d'interventions (cette caractéristique pouvant être accentuée par la perméabilité de la trajectoire professionnelle et la trajectoire artistique, le travail de son instrument de musique ou le développement de compétences artistiques pouvant alimenter les deux domaines).

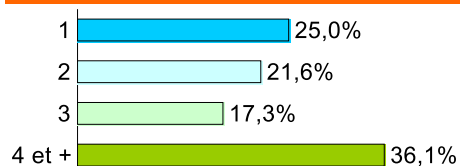
- Le revenu moyen mensuel, atteint 930 euros pour les personnes à temps partiel, 1542 euros pour les personnes à temps plein et 1660 pour les personnes travaillant plus d'un temps plein. Ce revenu moyen mensuel dépend notamment du statut et du type d'employeur, les fonctionnaires titulaires étant particulièrement avantagés par rapport à des non-titulaires : 1798 euros pour les lauréats du concours de la fonction publique (hors temps partiel) contre 1480 euros pour les non-titulaires (hors temps partiel). Le revenu dépend également du type d'activité exercé. Le revenu médian le plus faible concerne les musiciens intervenant à l'école, au conservatoire/école de musique, dans d'autres structures et qui déclarent en plus d'autres activités professionnelles, finalement ceux dont l'activité professionnelle est la plus diversifiée (1300 euros hors temps partiel). Enfin, le revenu peut être particulièrement l'objet d'une insatisfaction (visible dans les réponses ouvertes) notamment au regard des qualifications, du nombre d'heures effectuées, des temps de préparation nécessaires et des nombreux déplacements...

- Les premières promotions (1989-1999) sont largement surreprésentées parmi les titulaires du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique (en étroite relation avec le fait d'être fonctionnaire titulaire) et elles travaillent plus souvent à temps plein. **Tendanciellement, les plus âgés ont une situation plus stable et une activité professionnelle moins diversifiée**

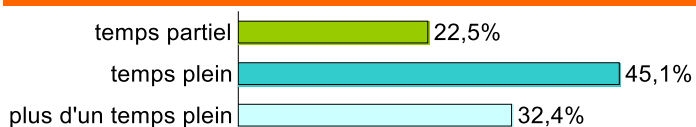
que les jeunes générations (ils ont pu accéder par un concours de la fonction publique à un poste de fonctionnaire titulaire).

- Les conditions d'embauche affectent les conditions d'exercice de l'activité professionnelle. Nous observons une influence du type de contrat, du temps de travail, du type d'employeurs... sur les conditions concrètes d'exercice du métier (milieux d'interventions, interventions dans des classes spécifiques, sur des temps périscolaires...). L'intégration des musiciens intervenants dans leurs structures d'intervention dépend, en partie, des conditions d'embauche, ce qui n'est pas sans effet sur les éléments relationnels et organisationnels du métier. En clair, des conditions d'embauche précaires sont en lien avec une plus grande insatisfaction sur des éléments relationnels, organisationnels et de « reconnaissance » du métier (relations entretenues avec les autres professionnels des structures, moyens matériels à disposition, identification par d'autres types de professionnels...).
- 1 tiers des musiciens intervenants occupent d'autres activités professionnelles (en plus de leur activité de musicien intervenant). Il s'agit généralement d'une activité professionnelle en lien avec le domaine artistique/culturel (notamment de musicien/artiste). (voir en annexe)

#### Nombre d'employeurs total (durant l'année scolaire)



#### Temps de travail moyen

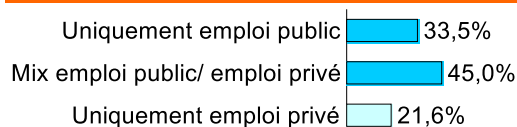


#### Revenu moyen selon le temps de travail

En cumulant tous vos emplois, quel est votre revenu/salaire net mensuel ?

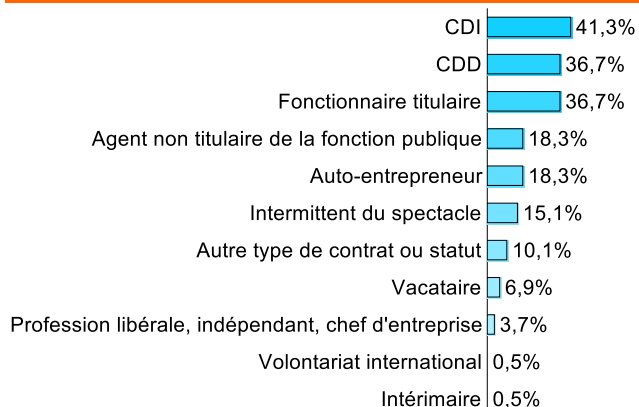
	Moyenne	Min	Max	Médiane
temps partiel	877,18	70	1533	900
temps plein	1542,15	800	2300	1535
plus d'un temps plein	1660,73	750	3500	1600
<b>Total</b>	<b>1446,10</b>	<b>70</b>	<b>3500</b>	<b>1500</b>

#### Type d'employeur (privé-public)



lecture : En prenant en compte l'ensemble des activités professionnelles déclarées, 33.5 % ont uniquement des contrats ou des statuts relevant du secteur public

#### Type de contrat ou de statut - choix multiples



- Les déplacements sont une autre particularité du métier de musicien, en lien, notamment, avec les interventions au sein de diverses structures. **35 % réalisent plus de 200 kilomètres par semaine**, le kilométrage augmentant logiquement avec le nombre d'employeurs déclaré. Pour rappel, les déplacements ainsi que les temps de déplacements sont les éléments qui suscitent le plus d'insatisfaction parmi les dimensions organisationnelles questionnées. Les déplacements s'effectuent souvent avec du matériel, ce qui peut en accentuer leur pénibilité.

- 14 % des dumistes affirment ne pas rencontrer de musiciens intervenants, que ce soit dans le cadre professionnel ou personnel : il s'agit notamment de personnes ayant des contrats relevant uniquement du secteur privé, non-titulaires, travaillant dans d'autres structures que l'école et le conservatoire/école de musique, ou travaillant uniquement sur des temps d'activités périscolaires. Cette absence de fréquentation de collègues ayant la même activité professionnelle semble montrer des liens avec deux dimensions. D'une part, on note que cette proportion atteint 27 % pour les musiciens intervenants ayant connu une mobilité complète ; l'ancrage sur le territoire d'origine pourrait donc a contrario renforcer des liens fondés sur le partage de l'activité. D'autre part, on note également que le fait de ne pas rencontrer d'autres musiciens intervenants semble jouer sur le souhait d'abandonner son activité actuelle de musicien intervenant (en faveur d'un nouvel emploi). En effet, 25 % des musiciens intervenants qui ne fréquentent pas d'autres homologues envisagent d'abandonner leur activité actuelle contre 11 % en moyenne.

- **86 % de musiciens intervenants indiquent donc être en lien avec des homologues.** Parmi eux, **53 % affirment travailler en équipe avec d'autres musiciens intervenants.** En mettant une focale particulière sur le travail en équipe (et en excluant ceux qui ne rencontrent pas d'autres musiciens intervenants), être embauché par la fonction publique semble donc favoriser le travail en équipe, particulièrement le fait d'être fonctionnaire titulaire, contrairement au fait d'être embauché exclusivement par des employeurs du secteur privé (notamment par des associations en milieu scolaire).

- **En plus d'une activité artistique considérée comme une activité professionnelle à part entière, d'autres dumistes signalent des projets artistiques, rémunérés ou non, effectués en parallèle de leurs emplois (79 %).** Il semblerait que les projets/activités artistiques sont parfois imbriqués au parcours professionnel (porosité des domaines) et s'alimentent mutuellement. Par exemple, la pratique d'un instrument peut être bénéfique aux deux domaines. Certaines rencontres professionnelles peuvent déboucher sur un projet artistique (et inversement). Les musiciens intervenants ayant de multiples employeurs et des contrats instables sont surreprésentés parmi les personnes pratiquant une activité artistique (activité professionnelle plus « éclatée »). En opposition, le fait d'intervenir en milieu scolaire, d'avoir un unique employeur, d'avoir exclusivement un ou des contrats du secteur public sont des éléments en attraction avec le fait de ne pas pratiquer une activité artistique en parallèle de son activité professionnelle (activité professionnelle plus « stable »).

**Une opposition de deux profils idéals typiques de professionnels, déjà signalée dans d'autres travaux sur les musiciens intervenants, se dessine à travers les résultats d'enquête :**



**Les dumistes ayant un profil « pédagogue »** : travaillant plus souvent en école et/ou au conservatoire, en général sans autre activité professionnelle annexe, embauchés par la fonction publique avec peu d'employeurs à l'année, et ayant donc une situation plus « sécurisée ». Les femmes sont surreprésentées au sein de ce profil. La carrière professionnelle est également à mettre en lien avec la trajectoire conjugale et familiale : les personnes en couple et avec des enfants ont plus généralement un emploi stable et sont plus proches du profil « sécurisé ».

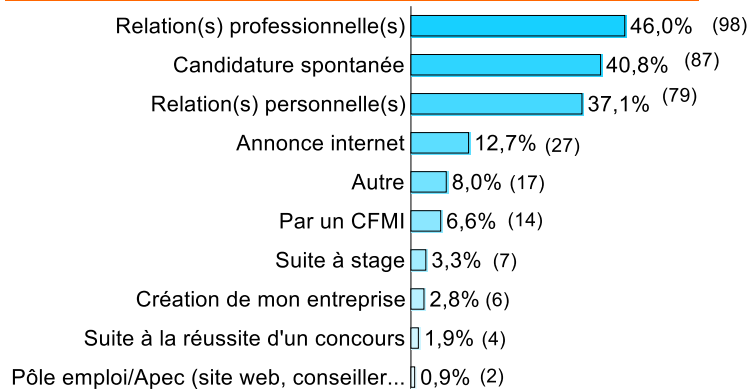
**Les dumistes ayant un profil plus « artiste »** : une situation professionnelle plus diversifiée (véritablement marquée par la pluriactivité), et moins recentrée sur les interventions à l'école, pratiquant plus d'instruments, travaillant plus souvent dans d'autres structures, se produisant en tant qu'artiste... Une situation qui est souvent marquée par des employeurs multiples et des contrats instables et plus courts. Les hommes sont surreprésentés au sein de ce profil.

- 21 % des musiciens intervenants recherchent une activité complémentaire en plus de leur activité professionnelle actuelle. Cela concerne plus souvent des personnes à temps partiel (33 %) et également un peu plus de personnes intervenant dans d'autres structures que l'école ou le conservatoire (et qui présentent généralement une activité professionnelle plus diversifiée).
- Envisager d'abandonner son activité professionnelle actuelle pour un nouvel emploi concerne 11.5 % des musiciens intervenants. Les raisons évoquées (en réponses ouvertes) ne sont pas tant liées au métier et aux missions effectuées mais plutôt aux conditions de travail qui peuvent être pesantes et difficiles (précarité, manque de visibilité pour l'avenir et de stabilité, dégradation des conditions d'emploi...). Les promotions les plus récentes (2012-2014) sont celles qui envisagent le plus d'abandonner leur activité bien que cela semble pouvoir toucher différentes catégories de professionnels (en annexe, p54, réponse ouverte « raisons du souhait d'abandon de l'activité actuelle »)
- 73 % des musiciens intervenants n'envisagent ni la recherche d'un nouvel emploi, ni la recherche d'une activité complémentaire.

**Nombre de kilomètres parcourus en moyenne chaque semaine :**



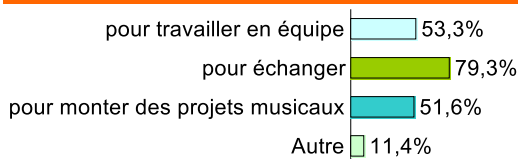
**Comment avez-vous obtenu votre (vos) poste(s) actuel(s) de musicien intervenant ou dans l'enseignement musical spécialisé ? - choix multiples**



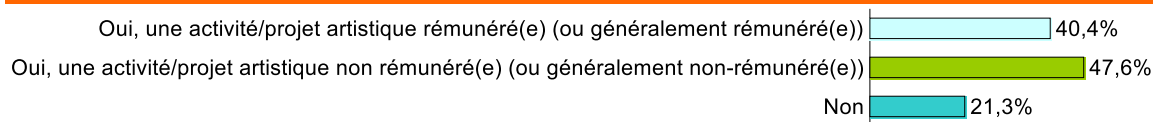
**Êtes vous amené à rencontrer d'autres musiciens intervenants ?**



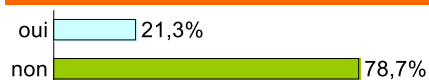
**Si oui, dans quel(s) cadre(s)**



**Pratiquez-vous une (des) activité(s) artistique(s) (projet artistique) en parallèle de votre (vos) activité(s) professionnelle(s) ou de votre recherche d'emploi ? Plusieurs réponses possibles**



**Cherchez-vous une activité rémunérée complémentaire de votre (vos) emploi(s) ?**



**Êtes-vous à la recherche d'un nouvel emploi (abandon de (des) emploi(s) actuel(s) pour une autre activité professionnelle) ?**



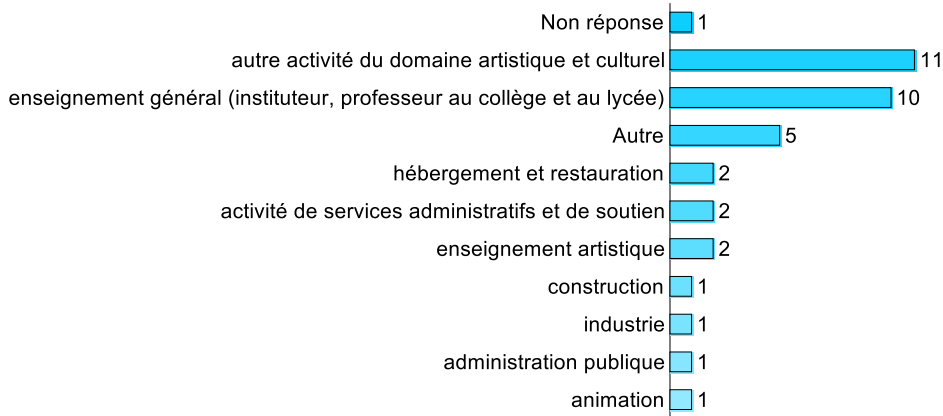
*En annexe, p.60 à 66, expression libre sur le métier de musicien intervenant*

## ▶ LES PERSONNES QUI EXERCENT UNE AUTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

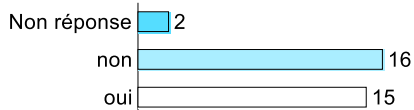
- **13 % des répondants en emploi à la date de l'enquête ne se sont pas déclarés musiciens intervenants ou travaillant dans l'enseignement musical spécialisé.**
- **Pour une majorité, l'activité professionnelle reste en lien avec le domaine artistique et culturel et/ou pédagogique.** Certains sont notamment musiciens professionnels (en lien avec le statut d'intermittent du spectacle)
- 73 % d'entre elles ont déjà exercé le métier de musicien intervenant (24 personnes). Les raisons les plus citées concernant l'arrêt du métier ou le fait de ne jamais avoir été musicien intervenant sont le manque de perspective de carrière et les difficultés du métier. Notons que des opportunités d'emploi, une évolution des projets professionnels et une envie de changement sont des raisons également largement mentionnées.
- En comparaison avec les musiciens intervenants, ces professionnels sont plus souvent à temps plein et ont plus souvent un seul employeur. Nous observons également une attraction avec le fait d'avoir des parents artisans, commerçants ou chef d'entreprise et d'avoir grandi avec des parents qui ne sont ni musiciens ni mélomanes. Ils sont un peu plus nombreux à ne pas habiter en région Centre.

*En annexe, p 67 et 68 intitulés des emplois occupés et les missions principales effectuées. P69. Expression libre sur l'emploi.*

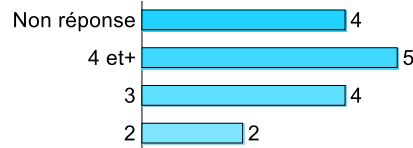
### À quel domaine d'activité appartient votre emploi ?



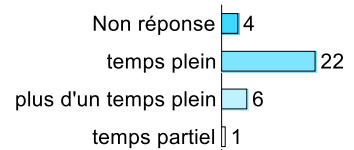
### Avez-vous plusieurs employeurs ?



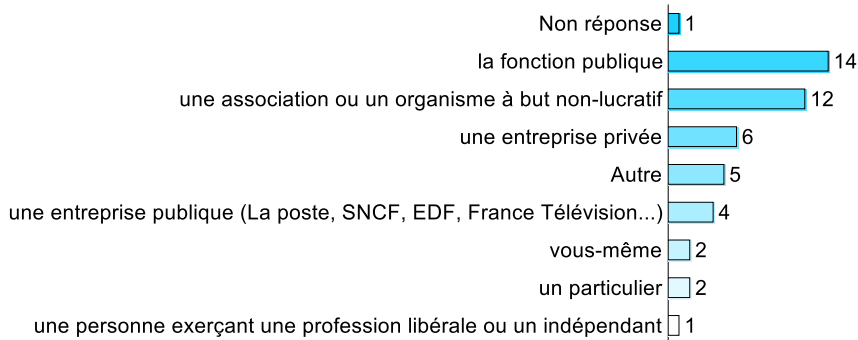
### Si oui, combien ?



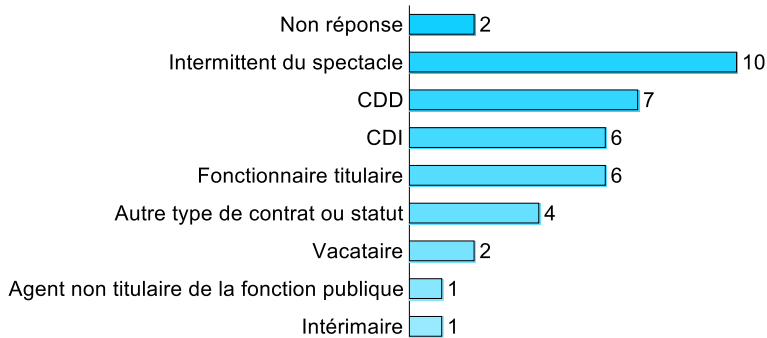
### Temps de travail



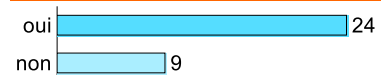
### Quel est votre employeur ?



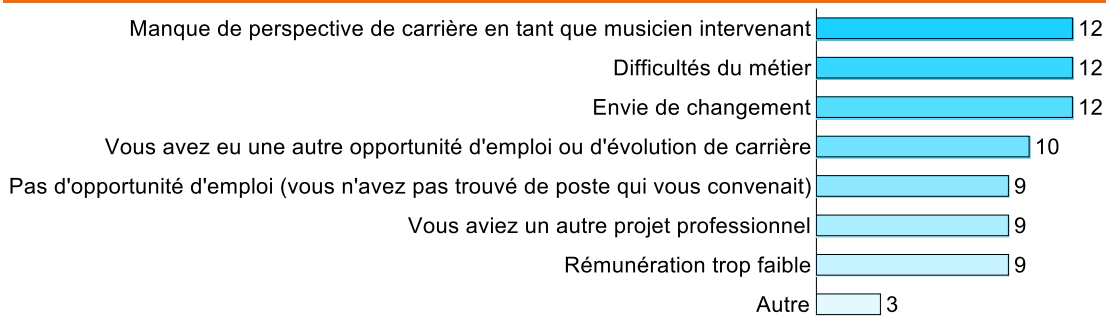
### Quel est votre statut d'emploi ou votre type de contrat de travail ?



### Si vous n'exercez pas le métier de musicien intervenant actuellement, l'avez-vous déjà exercé auparavant ?



### Si vous n'exercez-vous plus le métier de musicien intervenant actuellement ou si vous ne l'avez jamais exercé, quelles en sont les raisons ?



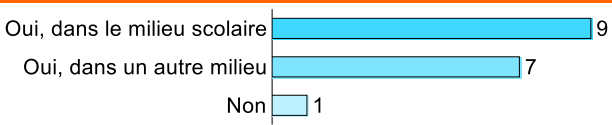
## ▶ LES PERSONNES QUI NE SONT PAS EN EMPLOI

- 5 % des répondants (13 personnes) n'ont déclaré aucune activité professionnelle à la date de l'enquête.
- En revanche, ils ont déjà tous exercé une activité rémunérée depuis l'obtention de leur diplôme. 12 d'entre eux ont déjà exercé le métier de musicien intervenant (9 l'ont déjà fait dans le milieu scolaire et 7 dans un autre milieu).
- Parmi les 6 personnes qui ne recherchent pas d'emploi, deux sont en situation d'études à la date de l'enquête.
- 7 personnes sont en recherche d'emploi. Deux sont nées entre 1955 et 1964, une entre 1975 et 1979, une entre 1985 et 1989 et une entre 1990 et 1993. La recherche d'emploi ne touche donc pas que les dumistes les plus jeunes.
- Sur l'ensemble des personnes en recherche d'emploi, quatre personnes ne ciblent pas prioritairement un poste de musicien intervenant. Concernant les raisons qui les poussent à ne pas chercher un poste de musicien intervenant, ces quatre répondants affirment avoir d'autres envies/projets professionnels, deux citent le manque de perspective de carrière et un seul une rémunération insuffisante. Quatre recherchent prioritairement un emploi dans leur agglomération de résidence, une dans son département et deux dans la France entière.

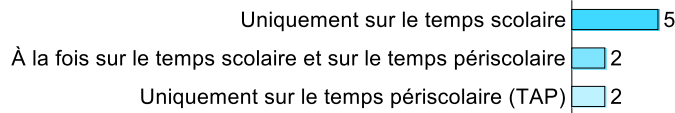
**Avez-vous déjà exercé une activité rémunérée depuis l'obtention de votre DUMI ?**



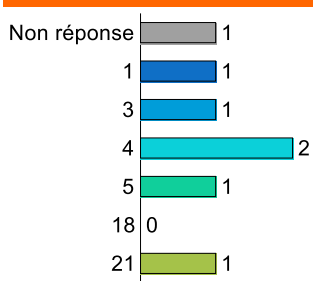
**Cette activité rémunérée concernait-elle le métier de musicien intervenant ?**



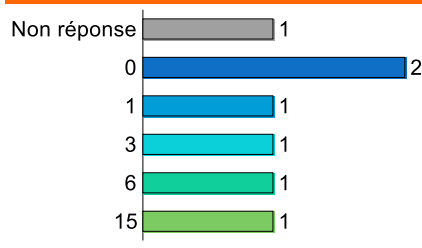
**Si vous avez déjà exercé le métier de musicien intervenant en milieu scolaire, était-ce ?**



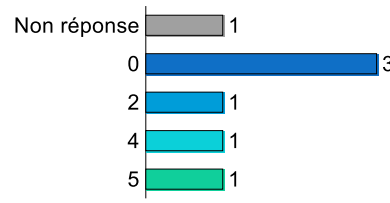
**Depuis combien de mois êtes-vous en recherche d'emploi ?**



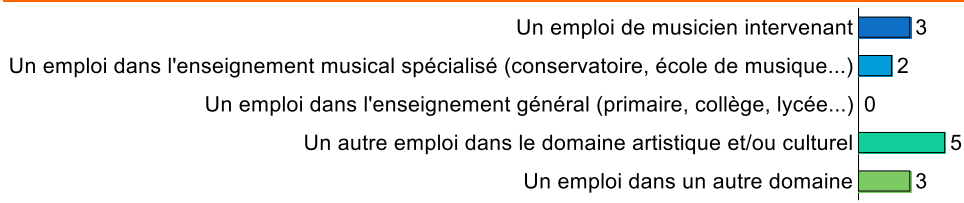
**Depuis le début de votre recherche d'emploi, combien de candidatures avez-vous envoyées ?**



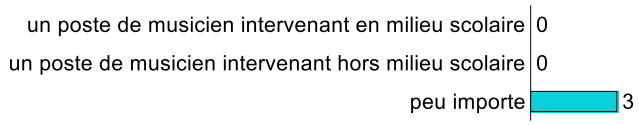
**Depuis le début de votre recherche d'emploi, combien d'entretiens avez-vous passés ?**



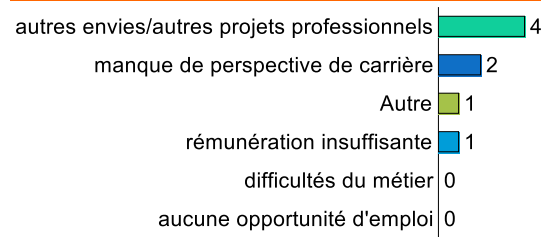
**Prioritairement, dans quel(s) domaine(s) d'activités cherchez-vous un emploi ?**



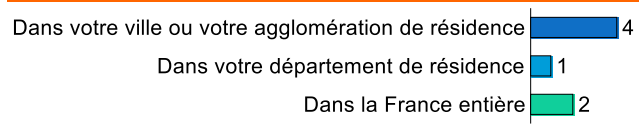
**Vous cherchez prioritairement un emploi de musicien intervenant, cherchez-vous particulièrement :**



**Pourquoi ne cherchez-vous pas un poste de musicien intervenant ?**



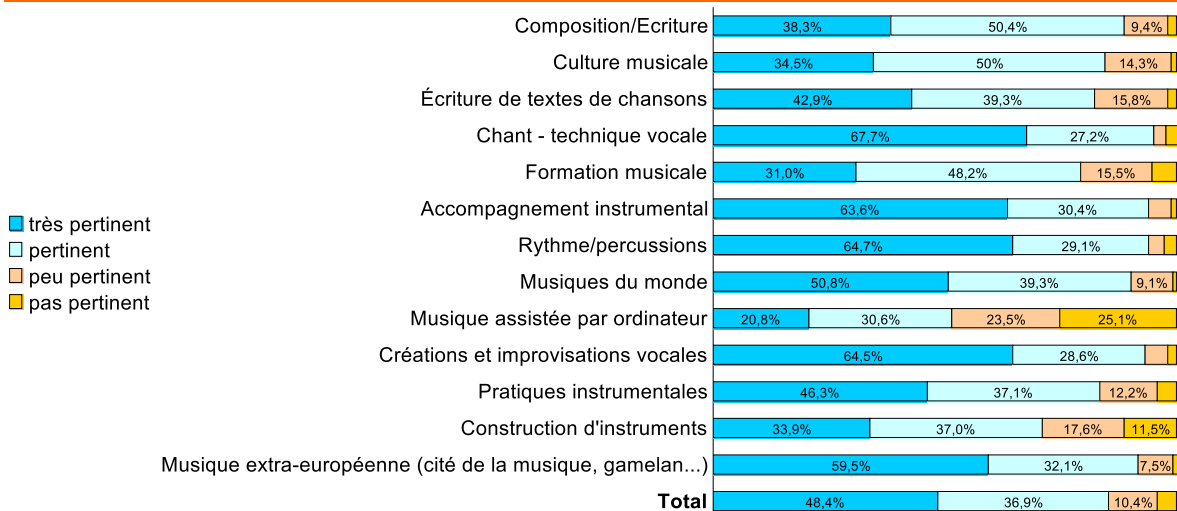
**Prioritairement, dans quel secteur géographique cherchez-vous un emploi ?**



## LE REGARD QUALITATIF SUR LA FORMATION

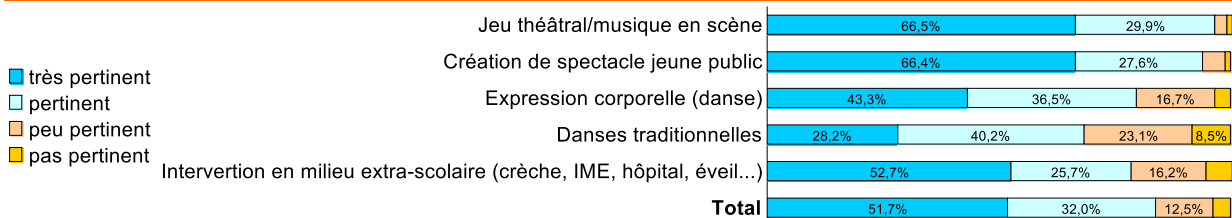
- La formation reçue au CFMI a été globalement très importante pour les anciens : 77 % la jugent très importante pour leur parcours professionnel, 21 % importante, et seulement 2 % peu ou pas importante. 77 % jugent très importante la formation suivie pour leur développement personnel, 19 % importante et 3.5 % peu ou pas importante.

### Evaluation de la formation - formation du musicien

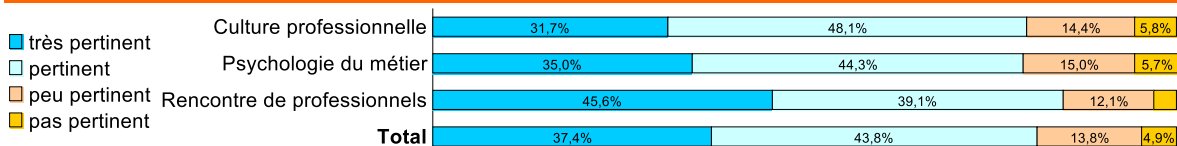


les non-réponses ne sont pas affichées

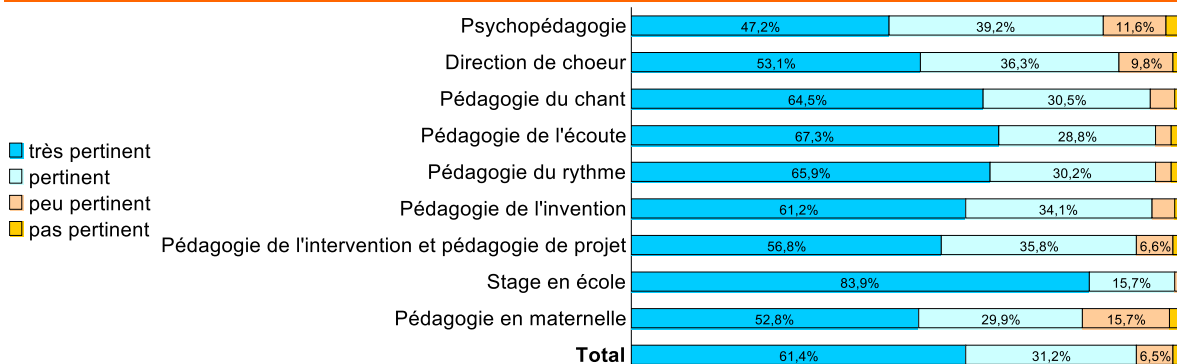
### Evaluation de la formation - ouverture artistique



### Evaluation de la formation - milieu professionnel



### Evaluation de la formation- formation pédagogique



## CONCLUSION

L'enquête conduite par l'Observatoire de la Vie Étudiante de l'université François-Rabelais en collaboration étroite avec le CFMI de Tours, s'est intéressée aux diplômés du DUMI depuis l'ouverture de la formation à Tours en 1986.

Cette enquête quantitative menée par un questionnaire en ligne a permis d'interroger un nombre important de diplômés et de réaliser un état des lieux précis sur le devenir des dumistes de Tours. Une focale particulière a été apportée à leur situation professionnelle, sachant que le métier de musicien intervenant est récent (30 ans), relativement méconnu du grand public et ses contours encore peu stabilisés.

Un des enjeux méthodologiques majeurs de l'enquête a été d'aborder la complexité de l'activité professionnelle à travers un questionnaire quantitatif, tout en rendant intelligibles les résultats à travers des indicateurs statistiques. La description d'une telle activité nécessite une attention tout particulière, d'autant qu'elle sous-tend des enjeux forts.

Quatre grands domaines d'activité professionnelle ont notamment été identifiés : les interventions en tant que musicien intervenant dans le milieu scolaire, les interventions dans l'enseignement musical spécialisé (en conservatoire et en école de musique), les autres interventions en tant que musicien intervenant dans d'autres structures (hors école et conservatoire/école de musique) et enfin les activités professionnelles s'inscrivant hors du métier spécifique de musicien intervenant.

Concernant les résultats principaux de l'enquête, soulignons qu'une très large majorité de répondants occupe au moins un emploi à la date de l'enquête. Les activités professionnelles exercées sont très largement en lien avec la formation reçue. Ainsi, 87 % travaillent en tant que musicien intervenant (quelles que soient les structures) et/ou exercent une activité dans l'enseignement musical spécialisé. L'école reste la structure la plus investie conformément à l'axe « enfance » de la formation (72 % des personnes en emploi ont au moins une activité en tant que musicien intervenant à l'école). Mais les conservatoires et les écoles de musique sont également assidument fréquentés (65 %), et la proportion de musiciens intervenant dans d'autres types de structures (structures petites enfance, structures médicales...) n'est pas non plus négligeable (35 %).

Globalement, si les dumistes ont tendance à cumuler plusieurs activités professionnelles, elles mobilisent très majoritairement des compétences artistiques et/ou des compétences pédagogiques à travers une grande variété des secteurs d'emplois. Seuls 13 % de répondants ne se déclarent pas musicien intervenant ou intervenant uniquement dans l'enseignement musical spécialisé : les emplois occupés restent pourtant généralement en lien avec le milieu artistique (artiste) et/ou pédagogique (professeur).



Malgré la forte proportion de personnes en emploi, les conditions d'embauche sont parfois complexes et, comme nous l'avons déjà signalé, les dumistes sont généralement amenés à exercer plusieurs activités professionnelles cumulativement et/ou alternativement au cours de l'année. En plus de leurs activités en tant que musicien intervenant, 35 % affirment avoir d'autres activités professionnelles en parallèle. Seuls 21 % des musiciens intervenants n'ont qu'un seul domaine d'intervention (école ou enseignement musical spécialisé ou autres structures), sachant que ces derniers peuvent tout de même avoir plusieurs employeurs ou intervenir dans différents établissements (par exemple travailler pour plusieurs écoles). Les musiciens intervenants doivent donc très souvent jongler entre plusieurs activités et plusieurs statuts, les emplois occasionnels pouvant côtoyer les emplois réguliers.

Par ailleurs, une part non-négligeable de musiciens intervenants travaillent à temps partiel (22 %) et également 32 % estiment travailler plus d'un temps plein. On observe souvent un agencement particulier de l'activité professionnelle qui peut être très spécifique (parfois à une échelle individuelle), sur l'ensemble des contrats, les horaires, les structures...

Notons toutefois que les anciennes générations bénéficient généralement de conditions d'emplois logiquement plus stables (interventions en école et en EMS avec parfois un même employeur, fonctionnaire titulaire, temps plein...) alors que les plus jeunes connaissent une situation d'emploi plus souvent marquée par un cumul et une diversité d'activités (un plus grand nombre d'employeurs et de types de contrats...).

Enfin, les dumistes participent à la vie artistique du territoire par leur métier, mais également au travers de nombreux projets artistiques menés en parallèle de leurs emplois (80 % ont des déclarations de projets ou activités artistiques en supplément de leurs emplois).

Il convient également de souligner ici les limites de toute enquête quantitative, qui apporte nécessairement un éclairage moins fin que celui offert par une enquête qualitative. Il s'est donc agi pour nous de prendre la distance offerte par les données quantitatives sans prétendre se substituer à des échanges directs qui auraient pu permettre de recueillir d'autres types d'informations. Des questions ouvertes nous ont malgré tout permis d'entrevoir des nuances ou certaines explications notamment sur des éléments d'insatisfaction et de satisfaction du métier. L'insatisfaction semble notamment liée à certaines conditions d'embauche et de travail : nombreux déplacements, temps de travail fractionné, manque de visibilité au long terme, rémunération trop faible au regard, temps de préparation sous-estimé par l'employeur... Des aspects de l'activité professionnelle qui peuvent « précariser » le métier, amener une certaine lassitude voire engager certains musiciens intervenants à la recherche d'une nouvelle activité professionnelle (11 % envisagent l'abandon de leurs activités actuelles en faveur d'un nouvel emploi). Mais les motifs de satisfaction sont également importants, dans le cadre d'une activité professionnelle qui peut s'apparenter à un « métier passion », tant sur le plan des relations avec les élèves, que des missions, des projets menés avec le public, la

richesse des échanges... et le fort attachement à la formation vécue au CFMI, formation qui a profondément marqué de nombreux diplômés.

Cette enquête nous a permis de nourrir des réflexions et d'en initier d'autres sur des enjeux forts aujourd'hui pour les CFMI, comme les contenus de la formation, les statuts des musiciens intervenants, l'accès à la fonction publique, les besoins en formation tout au long de la vie.